



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023 – 2027



Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Hérault représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Laurent TEISSIER et par son directeur, Monsieur Thierry MATHIEU, dûment autorisés à signer la présente convention ;  
Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Villeneuve-lès-Maguelone, représentée par son maire, Madame Véronique NÉGRET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;  
Ci-après dénommé « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Hérault en date du 27 mai 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone en date du 25 septembre 2023 figurant en annexe 3 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
2. Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
3. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
4. Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, le soutien à la parentalité...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Hérault et la commune de Villeneuve-lès-Maguelone souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 1).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de commune de Villeneuve-lès-Maguelone concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE**

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci peuvent concerner la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement.

## **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les champs d'intervention conjoints peuvent être les suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
    - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
    - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
    - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
    - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
    - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont développés dans le plan d'actions.

Les Annexes 1 et 2 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf de l'Hérault et la commune de Villeneuve-lès-Maguelone s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux équipements et services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties doivent mettre en place un comité de pilotage stratégique, un comité de pilotage technique et des comités techniques thématiques composés de représentants de la Caf et de la collectivité.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 1 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Le partenaire bénéficiant d'un financement de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault pour son projet et souhaitant organiser une manifestation publique autour de sa mise en œuvre (inauguration, signature officielle, pose de la première pierre,...) doit respecter les principes protocolaires définis par la Caf. Il devra ainsi contacter, préalablement à la manifestation :

- le secrétariat de Direction de la Caf de l'Hérault au 04.67.22.92.08 pour arrêter d'un commun accord la date de la manifestation ;
- le service de Communication de la Caf au 04.67.22.92.79 pour l'utilisation de la charte graphique liée à l'utilisation du logo de la Caf.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 1 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

##### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

##### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

##### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

##### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

#### **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

##### **- Recours contentieux**

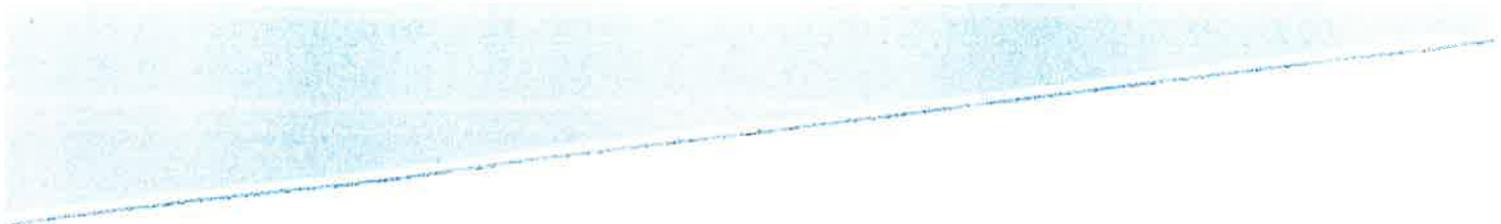
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

#### ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Montpellier, le 14 décembre 2023, en autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La commune
<i>cu</i> Le Directeur  Thierry MATHIEU	Le Président  Laurent TEISSIER	Le Maire,  Véronique NÉGRET 



## **ANNEXE 1 – PROJET DE TERRITOIRE**

**CONVENTION  
TERRITORIALE  
GLOBALE  
2023-2027**

COMMUNE DE  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DE L'HÉRAULT



# SOMMAIRE

LES ORIENTATIONS DES ELUS DE LA COLLECTIVITE .....	3
LE BILAN .....	4
DE LA PERIODE CONTRACTUELLE PRECEDENTE .....	4
LES DONNEES STATISTIQUES.....	15
LES EQUIPEMENTS - LES SERVICES .....	20
L'OFFRE D'ACCUEIL.....	20
AMBITIONS PARTAGEES 2023-2027 .....	29
PLAN D'ACTION .....	35
CHARGE DE COOPERATION ET ORGANISATION DU SUIVI DE LA.....	79



**Élus référents :**

Nom : Marie ZECH  
Délégation : Délégation Éducation

**Personne en charge du dossier :**

Nom : Laurent BUORD  
Fonction : Directeur Général Adjoint des Services  
Chargé de coopération CTG

Courriel :  
[laurent.buord@villeneuvelesmaguelone.fr](mailto:laurent.buord@villeneuvelesmaguelone.fr)

**Référent Caf :**

Nom : Amel BOUNIHI  
Fonction : Chargée de conseil et de développement –  
Territoire Ouest Montpellier Méditerranée Métropole

Courriel :  
[amel.bounihi@cafherault.cnafmail.fr](mailto:amel.bounihi@cafherault.cnafmail.fr)

## LES ORIENTATIONS DES ELUS DE LA COLLECTIVITE

Depuis 2015, la commune de Villeneuve-lès-Maguelone contractualise avec les services de la Caf, dans le cadre du développement de ses structures d'accueil de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. La dernière Convention Territoriale Globale (2019/2022) est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.

En signant une Convention Territoriale Globale, les élus veulent agir au service de la population Villeneuvoise via une politique publique locale structurante, qui donne du sens et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement, et d'impulser une dynamique basée sur la concertation et la mise en réseau des acteurs du territoire.

L'objectif est de donner les moyens au territoire d'accueillir et de maintenir sa population, ses activités, en s'appuyant sur ses richesses, environnementales, patrimoniales et humaines, afin d'accroître l'attractivité du territoire et de construire un avenir innovant et de qualité, des propositions opérationnelles conformes à l'état d'esprit de la Gouvernance locale en place.

L'équipe municipale a souhaité faire émerger dans sa CTG 2023-2027 un projet local global adapté, au plus proche des besoins des Villeneuvois, via un plan d'actions qui délivrera à la population une offre de services complète, innovante et de qualité. Ce projet en construction restera conforme aux 5 objectifs majeurs du PEdT (Projet Educatif de Territoire), à savoir :

- Contribuer à l'intégration et au mieux-être de l'enfant ;
- Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles ;
- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble ;
- Encourager aux activités sportives ;
- Mieux appréhender les enjeux du développement durable.

Aussi, les trois axes prioritaires sur lesquels les élus veulent porter toute leur attention pour les cinq prochaines années (et dont le détail et les objectifs sont précisés en page 30 et suivantes de la présente) sont : l'animation de la vie locale (axe 1), la petite enfance, enfance, la parentalité (axe 2) et la jeunesse (axe 3).



## LE BILAN DE LA PERIODE CONTRACTUELLE PRECEDENTE



Les 3 axes portés durant le précédent conventionnement CTG et leurs principaux enjeux étaient :

- **L'accès aux droits sociaux ;**

Avec pour enjeux majeurs :

- > Accompagner les jeunes vers l'autonomie
- > Accompagner les publics fragilisés et leurs familles
- > S'assurer que tous les administrés disposent d'une habitation digne et aux normes

- **La petite enfance, l'enfance et la parentalité ;**

Avec pour enjeux majeurs :

- > Adapter au plus près des besoins des familles les modes d'accueil de la petite enfance, les structures d'animation
- > Soutenir la fonction parentale
- > Accompagner à la scolarité des enfants qui ne bénéficient pas de ressources adéquates dans leur environnement familial et social à leur réussite scolaire

- **La jeunesse ;**

Avec pour enjeux majeurs :

- > Favoriser l'engagement des jeunes
- > Produire des projets pédagogiques innovants pour les Accueils de Loisirs

A souligner que la précédente CTG s'est déroulée dans un contexte particulier et historique. En effet, sur la période 2019-2022, le monde a été touché par une crise sanitaire sans précédent par l'épidémie de Covid 19. La France a été confinée pour les périodes suivantes :

- ⇒ du 17 mars au 11 mai 2020 non inclus, soit 1 mois et 25 jours.
- ⇒ du 30 octobre au 15 décembre 2020 non inclus, soit 1 mois et 15 jours
- ⇒ du 3 avril au 3 mai 2021 non inclus, soit 28 jours.

Toutes les structures d'accueil ont été impactées, ainsi que le développement des nouveaux projets. Nous remercions la Caf d'avoir maintenu les aides financières en utilisant les chiffres des années précédentes.

## Bilan des actions menées dans le cadre de l'accès aux droits sociaux :

### **Renforcer le partenariat interservices et institutions en direction des 16-20 ans**

Le bilan est mitigé, le COVID ayant mis à mal tous les efforts engagés en ce sens. Quant aux actions « en partenariat », l'arrêt de la collaboration APS 34 en 2021 a marqué un temps d'arrêt dans le travail engagé. Néanmoins, un animateur municipal a pris le relai auprès des 17/25 ans pour les réorienter, vers les dispositifs d'insertion, de logement et de santé, que proposent la Mission Locale Jeune (MLJ) et le CCAS. Nous avons la chance d'avoir des permanences de la MLJ sur notre territoire, qui travaille en proximité avec le Pôle Emploi. (Un partenaire que nous mobiliserons Ecole des Parents et des Educateurs)

Les chiffres de prise en charge des jeunes de Villeneuve-lès-Maguelone en 2022 :  
La MLJ a suivi 185 jeunes, de 16 à 25 ans sur l'année, chiffres s'élevant à 100 jeunes de la même tranche d'âge par le Pôle Emploi.  
Nous avons relancé notre travail de collaboration en septembre de cette année 2022.

#### Nous avons identifié trois points de difficultés majeures :

- 1) Un problème de motivation pour ces jeunes afin d'aboutir sur leurs recherches de formation ou de stage ou d'emploi.
- 2) Un problème de mobilité pour se rendre au Pôle Emploi sur Montpellier.
- 3) Un problème de suivi des jeunes envoyés par l'Espace Jeunesse ou le CCAS vers la MLJ et de la MLJ vers le CCAS.

#### Les mesures qui ont été décidées :

- => Réaliser des tableaux de bord sur les jeunes que les structures de la ville (CCAS et Espace Jeunesse) dirigent vers la MLJ et inversement. Ainsi, nous pourrions dans une prochaine réunion de travail échanger sur ces jeunes identifiés.
- => Programmer des rendez-vous avec la MLJ pour que les jeunes puissent être accompagnés.
- => Proposer de la mobilité pour certains jeunes pour favoriser leur déplacement vers les institutions ressources.

### **Accompagner les publics les plus fragiles face à la dématérialisation des services**

Début 2019, la ville a procédé aux démarches d'agrément afin d'embaucher des personnels en « service civique » dont la mission était d'accompagner les administrés dans leurs démarches en ligne.

Ce sont, depuis, trois agents en service civique qui se sont succédé sur des missions dédiées à cette problématique.

Cette offre de service a rencontré un intérêt certain de la part des administrés : au vu de la demande, les rendez-vous devaient être planifiés bien en amont.

C'est désormais un agent titulaire du CCAS qui accompagne les publics sur la question de l'administration numérique. En effet, au regard des formations et de la durée des contrats des services civiques qui se sont réduits, la ville a préféré affecter un agent.

### **Instaurer un « permis de louer »**

La ville souhaitait combattre les locations indignes.

Aussi, elle a répondu présent pour rejoindre le projet de la métropole par la délibération prise en avril 2019 (délibération 2019DAD029) « permis de louer » dans le cadre du PLH (Plan Local de l'Habitat).

Malheureusement, le projet n'a pas évolué ; aussi ce n'est toujours pas en vigueur sur le territoire villeneuvois. Ce projet est actuellement en phase d'élaboration avec la Métropole de Montpellier, qui détient la compétence habitat certes, mais qui n'a pas encore de ligne financière dédiée.

**Bilan des actions menées dans le cadre de la petite enfance, l'enfance et la parentalité :**

**Ouverture d'un nouvel accueil :**

Eléments relatifs à la précédente structure :

Nom :	Multi-accueil « Les Câlinous » ... Jusqu'au 13 mars 2021
Adresse :	Résidence « Les Pierres Blanches », chemin du Pilou 34750 Villeneuve-lès-Maguelone.
Statut :	Structure municipale
Type d'accueil :	Accueil collectif : régulier et occasionnel Accueil familial : régulier et occasionnel De l'âge de 10 semaines à 4 ans
Capacité d'accueil :	Sur le collectif : 35 places Sur le familial : 48 places
Amplitude horaire :	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec une capacité modulée pour le collectif
Fermetures annuelles :	Une semaine entre Noël et le jour de l'an 3 semaines au mois d'août
Equipe de direction	Multi-accueil collectif : Directrice, Infirmière de puériculture Multi-accueil familial : Directrice, Infirmière de puériculture

Eléments relatifs à la nouvelle structure :

Nom :	Multi-accueil « A PETITS PAS » ... A partir du 15 mars 2021
Adresse :	1 rue de l'Orée du Littoral 34750 Villeneuve-lès-Maguelone.
Statut :	Structure municipale
Type d'accueil :	Accueil collectif : régulier et occasionnel Accueil familial : régulier et occasionnel De l'âge de 10 semaines à 4 ans
Capacité d'accueil :	Sur le collectif : 55 places Sur le familial : 26 places
Amplitude horaire :	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec une capacité modulée pour le collectif
Fermetures annuelles :	Une semaine entre Noël et le jour de l'an 3 semaines au mois d'août
Equipe de direction : A ce jour	Multi-accueil : Directrice, Infirmière de puériculture Multi-accueil : Directrice Adjointe, Educatrice de Jeunes Enfants

Une équipe pluridisciplinaire veille au bien-être et à l'épanouissement des enfants, dans un environnement adapté.

Les agents chargés de l'encadrement des enfants : 2 Educatrices de Jeunes Enfants, 6 Auxiliaires de puériculture, 6 agents diplômés d'un CAP Petite Enfance. Trois agents techniques qui complètent l'équipe. Ainsi, une pédiatre et un médecin.

A ce jour, le nombre d'enfants inscrits au multi-accueil collectif **est de 63 enfants pour 55 places**, répartis sur 3 secteurs de vie :

- Les « Explorateurs » 12 bébés
- Les « Moussaillons » 21 moyens
- Les « Pirates » 22 enfants

Le nombre d'enfants inscrits au multi-accueil familial est de **30 enfants pour 26 places**.

Il regroupe 8 assistantes maternelles agréées par le Département et recrutées par la ville de Villeneuve-lès-Maguelone. Ces professionnelles de la petite enfance accueillent à leur domicile, de 1 à 4 enfants, âgés de 10 semaines à 3 ans.

Nombre d'heures de présences réelles MULTI- ACCUEIL MUNICIPAL 2019-2022

ANNEES	2019	2020	2021	2022
Capacité théorique	196 642	193 193	231 231	196 642
Nombre d'heures de présences réelles	112 501	79 444	107 307	117 406
Nombre de berceaux Crèche collective	35	35	35 / (15 mars 2021) 55	55
Nombre de berceaux Crèche familiale	46	35	35	26
Nombre d'assistantes Maternelles VILLE	15	11	11	8
<b>TOTAL BERCEAUX/PLACES</b>	<b>81</b>	<b>70</b>	<b>90</b>	<b>81</b>

Nous constatons une baisse importante de la fréquentation en 2020. Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire du COVID.

Ensuite, nous observons une faible augmentation des présences réelles entre 2019 et 2022. Ceci s'explique par le départ de 7 assistantes-maternelles de la crèche familiale et d'un manque d'optimisation des places.

Concernant le départ les assistantes-maternelles, la ville a fait le choix de ne pas les remplacer pour favoriser le travail des assistantes-maternelles libérales qui rencontrent des difficultés à accueillir des enfants.



### **Ouverture d'un Lieu Accueil Enfant-Parents (LAEP)**

Ce lieu d'échange, basé à la Maison de la Solidarité, boulevard des écoles, est une ressource supplémentaire pour les familles, qui peuvent s'appuyer sur les compétences d'une psychologue clinicienne et d'une Educatrice Jeunes Enfants. Elles reçoivent, sans RDV, tous les lundis matin.

Le contexte a eu un impact sur le développement de ce service public. En effet, le LAEP a ouvert en février 2021 à l'aube du confinement. Aussi, il est toujours en développement.

### **Création d'un guide de la petite enfance**

Le guide a été édité deux fois : la première fois sous la précédente municipalité ; puis actualisé à partir des propositions de la nouvelle équipe municipale, début 2021.

Ce sont quelques deux cents exemplaires qui ont été imprimés et mis à la disposition des familles dans les locaux qu'elles fréquentent le plus (multi accueil, ancien RAM, Mairie...)

### **Renforcer les passerelles entre les structures « petite enfance » du territoire, le travail en réseau**

Le bilan est mitigé, en raison des difficultés dans le recrutement et la stabilisation des professionnels du nouveau Multi-accueil, du responsable du Relais Petite Enfance et du contexte sanitaire.

### **Coup de pouce langage et lecture**

Cette volonté de mettre en place un « soutien scolaire », qui va au-delà des études surveillées actuellement proposées gratuitement aux familles, n'a pas été suivie d'effets ; faute de personnes ressources adéquates sur la commune.

## Bilan des actions menées dans le cadre de la jeunesse

### Penser la place des jeunes et donner un nouvel élan à l'Espace Jeunesse

L'actuel Espace Jeunesse se structure en « Espace Jeunesse 2.0 », où le jeune est à la fois acteur et citoyen dans sa commune. L'enjeu est de le replacer dans la vie sociale et culturelle du territoire, par le biais de son engagement dans les événements locaux et les chantiers loisirs.

La Ville a acquis un bien situé sur la parcelle, au lieudit « Le mas Crespy », en vue de faire de nouveaux locaux pour l'Espace Jeunesse et le Club Ados, dans un environnement attractif, actuellement restauré dans le cadre de « Chantiers loisirs » jeunes.

Nous avons une baisse des présences réelles des jeunes de l'Espace Jeunesse, car les activités qui leur sont proposées ne passent pas par une inscription au Pôle Famille.

#### Heures de présences réelles dans les structures ADOS

ANNEES	2019	2020	2021	2022
<b>STRUCTURES</b>				
<b>ESPACES JEUNESSE 15 - 25 ANS</b>	1160 h	1688 h	968 h	636 h
<b>CLUB ADOS 10 à 14 ANS</b>	5696 h	5236 h	4920 h	6304 h

## Optimisation de la qualité des accueils de loisirs « Plan mercredi »

Par ce dispositif proposé par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la cohésion sociale, il s'agissait de créer une continuité pédagogique, dans le contexte de la mise en place de la semaine de 4 jours.

Les objectifs et apprentissages ont été conformes à la « Charte qualité Plan mercredi » que la ville avait signé avec l'Etat et la CAF.

Des ateliers leur ont ainsi été proposés afin de découvrir, par exemple, les missions d'une administration publique (mairie), le travail d'un artisan local (feronnier) ou encore celui des agriculteurs du territoire (viticulture)...

## L'extrascolaire

### Présences réelles en heures ALSH "Pierre Verdier" 2019 à 2022

2019		2020		2021		2022	
-6	6	-6	6	-6	6	-6	6
2019	2312	1504	2008	2048	2080		
1448	1768	1536	1680	1528	1680		
8696	12060	7664	8584	9656	7880		
1824	2424	2304	2232	1920	2256		
464	520	312	568	400	392		
14451	19084	13320	15072	15552	14288		
33535		28392		29840		35384	

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des enfants âgés de 3 à 10 ans « Pierre Verdier » répond totalement aux besoins des administrés et nous pouvons observer une augmentation de la demande d'accueil pour l'année 2022.

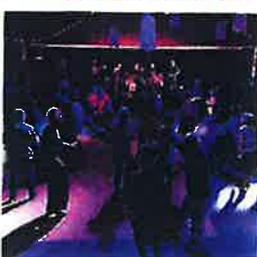
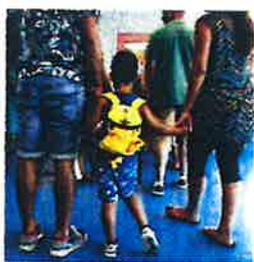
## Le périscolaire

### PRESENCES REELLES DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES 2019 2020

PERIODE	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022
MATIN	3329	26897	2196	25801	3176	25333	27000
MIDI	22172		22250		14790		
SOIR	1396		1355		7367		
MATIN	3293	51609	2137	41748	2170	39892	44600
MIDI	12234		12463		10832		
SOIR	5801		2030		3324		
MATIN	3809		2582		3805		
MIDI	23398		20903		15604		
SOIR	3074		1633		4157		
MATIN	1967	17625	1375	10649	2264	14529	19689 (+ 1 classe en sept 2021)
MIDI	10063		7822		10088		
SOIR	5595		1452		2177		
"- 6ANS"	7240	17362	7240	17362	9304	20144	31404
" + 6ANS"	10122		10122		10840		

Les Accueils de Loisirs Périscolaires répondent le matin, le midi et le soir totalement aux besoins des administrés, car les chiffres sont assez stables. En revanche, nous constatons une augmentation de la demande pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Pierre VERDIER » et celle-ci se confirme 2022.

## LES DONNEES STATISTIQUES



### La population de Villeneuve-lès-Maguelone :

La population de Villeneuve-lès-Maguelone est de 10 582 habitants au dernier recensement (source INSEE).

Depuis une dizaine d'années la population Villeneuveoise s'accroît régulièrement. Si l'on poursuit de manière linéaire cette progression, le nombre d'habitants en 2027 sera de 12 000 habitants.

ANNEE	2020	2021	2022	2023
POPULATION	10 132	10 298	10 465	10 582 INSEE

### Structure de la population

Répartition de la population par tranches d'âges (année 2020)

Tranches d'âges	Pourcentage
0 à 14 ans	16.9%
15 à 29 ans	18.5%
30 à 44 ans	20.1%
45 à 59 ans	21.5%
60 à 74 ans	15.8%
75 ans ou plus	7.2%

Sources : Insee, RP2014 et RP 2020 (géographie au 01/01/2023) exploitations principales.

En 2020, la tranche d'âge la plus élevée est celle des 45 à 59 ans. Mais, les 0 à 29 ans représentent 35.4 % de la population. On peut dire que Villeneuve-lès-Maguelone est une commune jeune.

### **Ménages selon leur composition (2020)**

	2020	%
ENSEMBLE	4113	100
<b>Ménage d'une personne</b>	<b>1171</b>	<b>28.5</b>
Hommes seules	500	12.2
Femmes seules	672	16.3
<b>Autres ménage sans famille</b>	<b>67</b>	<b>1.6</b>
<b>Ménages avec famille</b>	<b>2875</b>	<b>69.9</b>
Un couple sans enfant	1092	26.6
Un couple avec enfant(s)	1289	31.3
Une famille monoparentale	494	12

Sources : Insee, RP2014 et RP 2020 (géographie au 01/01/2023) exploitations principales.

La composition des ménages est constituée de 31.3 % de familles avec enfant(s).

### Enfants à charge au sens des prestations (données caf 31/12/2021)

Tranches d'âges	Nombres d'enfants	Pourcentage	Département hérault
- 3 ans	234	12%	15%
3 à 5 ans	252	13%	14%
6 à 9 ans	417	21%	21%
10 à 15 ans	672	34%	32%
De 16 ans à plus	389	20%	17%

Les 10 à 15 ans, constituent la tranche d'âge la plus marquante des enfants de Villeneuve-lès-Maguelone.

### Ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020

Ensemble	100% (Nombre de ménages 4113)
Agriculteurs exploitants	0.6%
Artisans, commerçant, chefs d'entreprise	6.9%
Cadres et professions intellectuelles supérieurs	11.8%
Professions intermédiaires	18.9%
Employés	19.3%
Ouvriers	10.8%
Retraités	27.1 %
Autres personnes sans activités professionnelle	4.7 %

Sources : Insee, RP 2020 (géographie au 01/01/2023) exploitations principales.

Les retraités et les employés sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées.

### Les revenus par unité(s) de consommation

	Commune de Villeneuve les Maguelone		Département de l'Hérault	
Moins de 250€	25	1%	4718	2%
De 250 € à 500 €	86	5%	15864	6%
De 500 € à 750 €	168	9%	26 194	11%
De 750 € à 1135 €	381	21%	59 873	24%
1135 € et plus	1139	<b>63%</b>	142 556	57%
Allocataires vivant sous le seuil de bas revenus	660	<b>36.7%</b>	106 649	42.8%
Allocataire non pris en compte : hors champ	112		49 865	

Source : Données CAF 31/12/2021.

### Les moyens de déplacement au travail

Les Villeneuvois travaillent dans la commune de résidence pour 24.8% et dans une autre commune pour 75.2%

### Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

Voiture, camion, fourgonnette	72.2%
Transport en commun	00 % Pas d'information
Deux roues	00 % Pas d'information
Marche à pied	5.6%

Sources : Insee, RP 2020 (géographie au 01/01/2023) exploitations principales.

La voiture reste le mode de transport privilégié pour se rendre au travail pour 82.1% des actifs qui travaillent à l'extérieur de la commune. Les transports en commun ne représentent que 4.7% des moyens de transports.

### Le logement

Année 2020

44.3 % de résidences principales, résidences secondaires et logements occasionnels 47.5%, 90.2% de Maisons et 9.8% appartements

### Logement social :

Villeneuve-lès-Maguelone compte **450** logements.

Le CCAS de la commune offre un vrai service logement, car il y a une forte demande de logement social.

### La dynamique économique

#### La commune comprend :

**313** entreprises commerciales (dont 243 inscrites aussi à la chambre des métiers et de l'artisanat)

**104** entreprises artisanales

**27** entreprises agricoles (dont 12 non professionnelles)

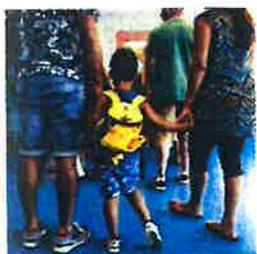
La volonté politique municipale actuelle est de maintenir et renforcer un développement économique local, garantir une attractivité, tout en préservant le cadre de vie et les richesses naturelles.

- **A retenir :**

- La croissance démographique de Villeneuve-lès-Maguelone est en hausse régulière (+6.95% depuis 2016) et elle est nourrie par l'arrivée de populations nouvelles. Ces nouveaux arrivants peuvent modifier le tissu sociologique et économique.
- 31.6 % des foyers ont des enfants.
- L'activité professionnelle, le taux d'activité des femmes, les situations de monoparentalité, les déplacements avec un temps de trajets domicile/travail de plus en plus longs sont autant de facteurs déterminants dans les besoins de garde et les demandes des différentes structures d'accueil (crèche, accueils de loisirs, structures adolescents).
- Le développement économique local doit concilier efficacité économique, qualité de vie professionnelle et préservation de l'environnement.
- Les 0 à 29 ans représentent 37.3 % de la population.

# LES EQUIPEMENTS - LES SERVICES

## L'OFFRE D'ACCUEIL



## Les équipements et les services

### Les équipements scolaires

*Etudier l'éloignement ou la proximité des équipements par rapport aux domiciles des familles, repérer les lieux de vie, les acteurs locaux...*

#### **Ecoles maternelles :**

Nombre de classes : 9                      Nombre d'enfants scolarisés : 305

#### **Ecoles élémentaires :**

Nombre de classes : 22                      Nombre d'enfants scolarisés : 560

**Y-a-t-il un collège sur la commune ou le territoire ?**      Oui

**Y-a-t-il un lycée sur la commune ou le territoire ?**      Non

Nombre de jeunes âgés de 16 à 17 ans habitant sur la commune ou le territoire (recensement civil) :

⇒ Année 2017 : 116 jeunes

⇒ Année 2018 : 129 jeunes

#### **Le partenariat autour de la réforme des rythmes éducatifs sur votre territoire :**

*(Concertation, organisation et articulation, labellisation plan mercredi...)*

Projet éducatif de territoire (Pedt) : oui

Plan mercredi : oui

### Les autres structures d'accueil et de proximité

#### Animation de la vie sociale/les services

##### Le Centre Communal d'Action Sociale

**La Maison de la Solidarité** est un lieu-ressource regroupant tous les services à vocation sociale, intervenant sur la commune.

Le service social du CCAS intervient auprès des personnes seules ou en couple, sans enfant mineur à charge, des personnes handicapées et des personnes âgées.

#### Protection maternelle et infantile

Un médecin et une puéricultrice du service Protection Maternelle et Infantile (PMI) tiennent une permanence, un mercredi sur deux, à la Maison de la Solidarité, 101, boulevard des Ecoles. Libres et gratuites, les consultations proposées sont destinées aux femmes enceintes, aux nourrissons

et aux enfants jusqu'à six ans. Ce dispositif permet également aux parents de bénéficier d'une écoute attentive, de conseils et de réponses aux questionnements qu'ils peuvent avoir. Gratuit sur rendez-vous au 04 67 67 36 70

### Soutien à la parentalité

Le Point Ecoute Parents Enfants de l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault tient également une permanence à la Maison de la Solidarité. Il est animé par une psychologue qui reçoit les parents d'enfants de tout âge, le lundi après-midi et un mardi matin par mois. Le Point Ecoute est gratuit et confidentiel. Les parents en quête de soutien concernant la parentalité au sens large peuvent être accueillis et accompagnés selon leurs besoins. Contact : Béatrice Alvard, chef de service, tél. : 04 67 03 43 58 - 06 20 68 43 47

### Assistante de service social du Département :

L'assistante de service social du Conseil départemental de l'Hérault accueille les couples ou personnes isolées avec enfant(s) à charge qui souhaitent être accompagnés, soutenus et conseillés ou qui veulent connaître leurs droits. Jours de permanence : le mardi, de 14h à 17h, et le jeudi de 9h à 12h. Sur rendez-vous au 04 67 67 36 70

Dans ces locaux sont regroupés :

- Le service social de la commune,
- Le Relais d'Assistante Maternelle (RAM),
- L'agence Départementale de la Solidarité Vène et Mosson propose des permanences de deux assistantes sociales, d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'une infirmière, d'une équipe PMI (Protection Maternelle et Infantile) : un médecin, une puéricultrice et une sage-femme. (150 RDV pour l'année 2017)
- Une psychologue dans la salle d'attente

Différentes permanences de partenaires y sont également organisées :

- L'association Renaissance 34 qui s'occupe de l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle, de la lutte contre les exclusions et les discriminations
- L'association EPE (Ecole des parents et des Educateurs) qui travaille dans une perspective de prévention des difficultés et des dysfonctionnements familiaux pour les parents, leurs enfants et adolescents
- L'association Via Voltaire qui intervient auprès des allocataires du RSA pour un soutien psychologique et une remobilisation socio-professionnelle
- La Boutique de Gestion et de l'Emploi (BGE) qui reçoit toute personne ayant un projet de création d'activité

Ponctuellement sont présents : le médecin du travail et le médecin de la MSA, APS 34, l'assistante sociale du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), ainsi que les associations ACCES et CEMEA pour les bénéficiaires du RSA.

Le CCAS accueille, informe, oriente et accompagne les villeneuvois de tout âge vers leur accès aux droits.

Le service social de Villeneuve-lès-Maguelone permet aux habitants de la commune de bénéficier **d'un accompagnement global et personnalisé.**

Les administrés se présentant à la Maison de la Solidarité sont reçus à l'accueil. L'agent présent à ce poste s'occupe de l'accueil général du public, physique ou téléphonique, fixe des rendez-vous, oriente ou explique les dispositifs. Il s'occupe également des actes administratifs pour le service social du CCAS et du relais petite enfance (RPE).

Au sein du service social, la coordinatrice du service reçoit sur rendez-vous les personnes en demande de logement social (1266 demandes reçues en 2017).

La conseillère en économie sociale et familiale accompagne un public âgé de 18 à 60 ans, 52 rendez-vous avec des jeunes pour des aides budgétaires.

**Le Relais Petite Enfance** est un service gratuit (financé par la CAF, le Conseil Départemental 34 et la commune de Villeneuve-lès-Maguelone) animé par un professionnel de la petite enfance qui a pour objectif d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles agréées, les candidates à l'agrément, les parents employeurs et les enfants.

Le relais organise des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux, en présence et sous la responsabilité de l'assistante maternelle (jeux, lecture, musique, motricité...).

En parallèle à ses activités, l'animatrice du RPE a effectué **103** rendez-vous et **538** entretiens téléphoniques.

La **Maison de la Solidarité** est reconnue comme un lieu ouvert à tous, sans distinction d'âge ou de ressources.

Le service social est inscrit sur des actions individuelles et collectives. Les agents interviennent en liaison étroite avec des institutions publiques et privées. Ces partenaires sont notamment le Conseil Départemental, la CAF, la CPAM, la MLJAM, les bailleurs sociaux, les caisses de retraite et les associations.

Malgré les besoins exprimés par les usagers de la commune et une fréquentation assidue et importante, la CAF, la CPAM et le service des impôts ne font plus de permanences à la Maison de la Solidarité. Cet état de fait impacte directement tant sur la diversité des prestations proposées à la population que sur le travail de l'équipe sociale.

Un collège est présent sur la commune, il reçoit 183 élèves, un nombre important de villeneuvois le fréquentent.

#### Un partenaire pour l'accompagnement des jeunes APS 34

Rappel des missions : protection de l'enfance, prévention délinquance, cohésion sociale.

Une équipe de 3 éducateurs intervient sur la commune une fois par semaine.

Actuellement, le projet d'intervention 2018-2022 est en réécriture avec une nouvelle organisation et des problématiques nouvelles repérées sur les territoires d'intervention (voir projet : souffrance psychologique, problématiques multiples avec santé, justice en plus des problématiques d'insertion sociale et professionnelle...).

#### Une antenne de la mission locale jeune 3 M

Située proche de la mairie, la MLJ reçoit le public le mardi et jeudi de 9h à 12 h30 et de 13h30 à 17h sans rendez vous

Les 16 à 25 ont un lieu pour :

- Définir un projet professionnel et se former.
- Pour trouver un emploi.
- Pour bouger (se déplacer, partir à l'étranger).
- Pour avoir des aides et des partenaires pour se loger.
- Pour avoir des aides pour se soigner.

Les jeunes villeneuvois sont venus au nombre de 450 rencontrer les professionnels de la MLJ sur l'année 2017.

Disposer sur son territoire d'une antenne de la MLJ est une réelle opportunité pour tous les jeunes Villeneuvois.

#### Un EHPAD Mathilde- Laurent pour nos anciens

L'EHPAD est un établissement public habilité à l'aide sociale, géré par le centre communal d'action sociale (CCAS).

D'une capacité d'accueil de 64 personnes, dont 14 en secteur protégé, l'établissement est équipé de lieux conviviaux-bibliothèque, salons, restaurant, bar et salles d'animations – et offre de nombreux espaces de promenades : jardins, potagers aménagés, cour intérieur, coin détente...

#### Deux extraordinaires outils pour la promotion de la Culture :

**Le théâtre Jérôme Savary**, situé au sein du centre culturel Bérenger de Frérol est un équipement municipal. De septembre à mai, une programmation pluridisciplinaire, alliant théâtre, cirque marionnettes, musique, cinéma et danse est proposée aux Villeneuvois et habitants de la métropole. Plusieurs spectacles « jeune public » sont à destination des enfants scolarisés sur la commune.

#### La Médiathèque Georges Sand de Villeneuve-lès-Maguelone :

Elle a intégré le Réseau des médiathèques de Montpellier méditerranée métropole en 2011. Elle possède une salle d'animation et une salle multimédia avec 2 postes informatique et une salle de travail.

#### Que peut-on y trouver ?

Des romans/documentaires/bandes dessinées/mangas/quotidiens/journaux à consulter sur place

### Que peut-on y faire ?

Des rencontres, des débats, lire, voir des spectacles et des expositions ....

#### *Animations pour la jeunesse :*

Accueille les bébés lecteurs et bébé joueurs, le premier mercredi et jeudi du mois ;

Heure du conte, jeux de société : le dernier mercredi du mois et les mardis pendant les vacances scolaires.

Initiations informatiques et internet.

**Une richesse culturel à porter de jambes de tous les Villeneuvois, car elle située au cœur de la ville.**

### Les Associations

Le tissu associatif composée de plus de 70 associations est très diversifié et offre des activités sportives, artistiques à tous les âges.

#### Ceci, grâce de nombreuses installations municipales :

Une halle de sports

Une flambant neuve maison des associations ; nouvelles salles de danse, dojo etc.

Un terrain de football synthétique

Un terrain de football gazonné « Joseph Blanc »

Un terrain de rugby « André Fabre »

Un stade d'athlétisme « Alain MIMOUN »

Des courts de tennis

Un dojo avenue de la gare

Une salle de boxe avenue de la gare

Un boulodrome

Un parcours de santé

Un plateau sportif, Mas Crespy (city stade)

Un skatepark et piste de dirt (bmx)

### Mairie :

- Le site internet de la ville est toujours enrichi des dernières informations pour que les administrés puissent avoir des réponses rapidement ;

Pour être encore en lien avec ces administrés, la ville a déployé une application pour mobile que plus de 4000 Villeneuvois ont téléchargé.

La ville à son Facebook

- Un magazine municipal « le portail » permet trimestriellement aux villeneuvois de suivre l'activité municipale et associative, revenir sur des moments forts. C'est un outil au service des villeneuvois, qui leur permet de mieux comprendre la ville, son évolution.

**Points clés :**

Des équipements de grande qualité pour toutes les tranches d'âges, un espace urbain maîtrisé, un excellent accès aux services, une amélioration de l'information en direction des familles, des associations très actives, autant de vecteurs sur lesquels s'appuyer pour accroître le développement et la qualité de l'offre aux familles.

Une difficulté pour de jeunes familles de trouver un logement : rareté et coût des loyers élevé.

Un parc de logement qui doit s'adapter à la croissance et la structure de la population.

Une population avec des revenus au-dessus de la moyenne départementale mais avec aussi une population en difficulté à prendre en compte.

**L'accueil petite enfance 0-4 ans :**

**L'accueil individuel :**

Nb d'assistantes maternelles agréées en activité	Capacité d'accueil des assistantes maternelles (nb de places agréées)	Ram (Nb d'équivalent temps plein)	Maison d'assistantes maternelles (Nb de Mam)
<b>36</b>	<b>108</b>	<b>0.5</b>	<b>0</b>

**L'accueil collectif :**

Type d'établissement	Multi accueil	Micro crèche Psu	Micro crèche Paje	Multi accueil familial	Crèche collective	Halte-garderie	Jardin d'enfant
Commune d'implantation	<b>VLM</b>			<b>VLM</b>			
Nb d'équipements	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nb de places	<b>55</b>			<b>27</b>			
Nb d'enfants inscrits sur liste d'attente	<b>30</b>			<b>Voir MA</b>			

### L'accueil des enfants et leur famille :

Une préinscription doit être effectuée par les familles sur le site de la ville.

Face à la demande croissante, la Mairie donne la priorité aux familles résidant à Villeneuve-lès-Maguelone.

La liste d'attente est établie en respectant l'ordre d'arrivée des demandes. Un courrier est adressé aux familles après chaque commission pour les informer de la décision.

L'accueil des enfants en situation d'urgence fait l'objet d'une étude préalable de la direction générale des services. A la demande des partenaires, principalement la Protection Maternelle et Infantile (PMI) des journées ou demi-journées ont été proposées ou rajoutées pour soulager les familles en souffrance.

### Constat : Enfants sur liste d'attente

Pour la rentrée de septembre 2023, la crèche n'a pas pu accueillir 20 enfants.

Depuis janvier 2023, 70 familles sont en attente de places. *Soit 50 familles sur liste d'attente.*

### **Les autres services « petite enfance » :**

Un Pédiatre de la PMI reçoit les enfants les mercredis 1fois tous les 15 jours. Dans la salle d'attente une psychologue de l'association Jouons en Ludothèque financé par le département est à disposition des parents pour les écouter.

### Accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement 3/17 ans (Alsh)

Type structure	Alsh maternel	Alsh primaire	Alsh pré-ados	Alsh ados
Nb d'équipements	1	1	1	1
Nb de places	De 24 à 32	De 36 à 48	24	24

Organisation de séjours accessoires à un Alsh : oui

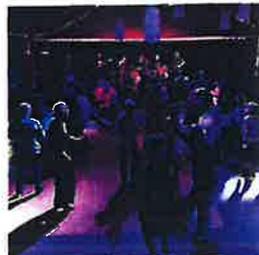
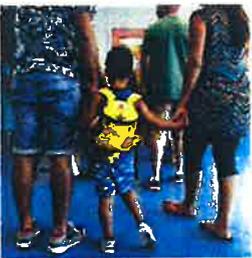
### Accueil de loisirs périscolaire sans hébergement 3/12 ans (Alp)

Type structure	Alp maternel	Alp primaire	Total
Nb d'équipements	2	2	4
Nb de places	55 par écoles	95 par école	300 en totalité

### Accueil périscolaire non déclaré Ddcs « garderie »

Type structure	Accueil maternel	Accueil primaire	Total
Nb d'équipements	0	0	0
Nb de places	0	0	0

## AMBITIONS PARTAGEES 2023-2027



Le programme prévisionnel d'actions validé en groupes thématiques permet de décliner les axes de développement de la Convention Territoriale Globale en objectifs généraux afin de :

- Suivre la mise en place et le développement de la CTG sur le territoire
- Déterminer les moyens (humains et matériels) pour la mise en œuvre de la convention,
- Définir les partenaires mobilisés et le public cible.

Ambitions partagées <b>Axe 1 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>	
Action 1 : « La lisière, un tiers-lieu municipal »	Objectif général 1 : Créer un nouveau lieu de vie, multifonctionnel (pôle de services publics, lieu de formation, lieu de vie, espace culturel...)
	Objectif général 2 : Remailler le territoire afin que la Lisière devienne bassin d'emploi, d'animations, de loisirs, de savoirs...
	Objectif général 3 :
Action 2 : « De « l'Aidant connect », vers la labellisation « France Services » : une bataille pour le numérique pour tous	Objectif général 1 : Obtenir la labellisation « France service »
	Objectif général 2 : Volet « formation au numérique », y compris pour les moins de 60 ans
	Objectif général 3 : Maintien des prestations actuelles, relevant de l'accompagnement
Action 3 : Des actions porteuses et structurantes pour les seniors	Objectif général 1 : Créer du lien pour rompre l'isolement
	Objectif général 2 : Maintenir l'autonomie des seniors

**Ambitions partagées**  
**Axe 2 : PETITE-ENFANCE - ENFANCE – PARENTALITE**

<p>Action 1 : Mise en place d'un guichet unique « Relais Petite Enfance »</p>	<p>Objectif général 1 : Être perçu par les usagers comme un lieu ressource</p> <p>Objectif général 2 : Informer et orienter les parents sur l'ensemble des modes d'accueil pour leur enfant</p> <p>Objectif général 3 : Accompagner, faciliter et simplifier les démarches (administratives et d'aides) des familles</p>
<p>Action 2 : Réouverture du Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP)</p>	<p>Objectif général 1 : Renforcer le lien familial (Favoriser l'expression de l'enfant, apprendre la séparation, libérer la parole des parents...)</p> <p>Objectif général 2 : Renforcer le lien social (sociabilisation de l'enfant, échanges de pratiques...)</p>
<p>Action 3 : Elaboration d'un nouveau guide petite enfance</p>	<p>Objectif général 1 : Support pratique référençant l'offre du secteur</p> <p>Objectif général 2 : Valorisation des atouts de chaque structure pour permettre aux parents de faire un choix éclairé</p>
<p>Action 4 : Créer une nouvelle manifestation : « Portes ouvertes / forum de la Petite Enfance »</p>	<p>Objectif général 1 : Valorisation des structures et des activités Présenter les dispositifs d'aide</p> <p>Objectif général 2 : Faire la promotion des métiers de la petite enfance et les parcours de formation</p> <p>Objectif général 3 : Faire émerger des initiatives personnelles ou collective dans ce domaine</p> <p>Objectif général 4 : Sensibiliser à l'inclusion dès le plus jeune âge</p>
<p>Action 5 : Renforcer les passerelles entre les structures 'petite enfance' du territoire, le travail en réseau</p>	<p>Objectif général 1 : Création d'un réseau</p> <p>Objectif général 2 : Maillage et travail en partenariat</p> <p>Objectif général 3 : Formations, mise en commun de pratiques et postures professionnelles</p>
<p>Action 6 : Sensibiliser et œuvrer dans le domaine du handicap et de l'inclusion</p>	<p>Objectif général 1 : Sensibilisation au handicap et à l'inclusion</p> <p>Objectif général 2 : Mise en place d'une politique handi-accueillante</p> <p>Objectif général 3 : Mise en place d'un référent handicap pour la Ville</p> <p>Objectif général 4 : Organisation de formation</p>
<p>Action 7 : Mise en œuvre et pérennisation d'un</p>	<p>Objectif général 1 : Mobiliser les professionnels</p>

Café des Parents	Objectif général 2 : Créer des temps de rencontre et d'échange libre, y compris entre professionnels (brainstormings)
Action 8 : <b>Agir pour le « répit parental »</b>	Objectif général 3 : Mise en place d'ateliers thématiques
	Objectif général 1 : Combattre l'épuisement physique et psychique des familles
	Objectif général 2 : Lutter contre l'isolement des familles, d'autant plus quand il s'agit d'un enfant porteur de handicap

## Ambitions partagées

### Axe 3 : JEUNESSE

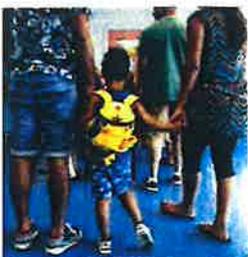
<b>Action 1 :</b> Une nouvelle ambition pour les 15-25 ans	<b>Objectif général 1 :</b> Tisser un réseau étoffé de professionnels et intervenants autour de nos jeunes, adhésion au dispositif « PS Jeunes »
	<b>Objectif général 2 :</b> Impliquer les jeunes dans la vie du territoire
	<b>Objectif général 3 :</b> Redonner une place centrale aux valeurs, au respect et à la République
	<b>Objectif général 4 :</b> Mise en place des procédures de rappel à l'ordre avec le Parquet de Montpellier
	<b>Objectif général 5 :</b> Veille contre les comportements à risque
<b>Action 2 :</b> Jumelage environnemental avec la Guyane	<b>Objectif général 1 :</b> Mobiliser et faire participer à un projet à long terme de prise de conscience et de valorisation de la biodiversité locale
	<b>Objectif général 2 :</b> Jumelage novateur, pédagogique et ludique
	<b>Objectif général 3 :</b> Réalisation de courts métrages (sur la biodiversité Villeneuveoise et sur les différences et similitudes observées lors du jumelage à Régina)
<b>Action 3 :</b> Des actions solidaires portées par nos jeunes	<b>Objectif général 1 :</b> Pérenniser les actions de solidarité déjà existante
	<b>Objectif général 2 :</b> Encourager les jeunes à monter leurs propres projets solidaires et les aider au montage
	<b>Objectif général 3 :</b> Sensibiliser à l'importance de contribuer au « vivre ensemble »
<b>Action 4 :</b> Le voyage des lauréats, une récompense qui fédère	<b>Objectif général 1 :</b> Connaître et suivre le public cible
	<b>Objectif général 2 :</b> Fédérer ces jeunes aux parcours et profils différents
	<b>Objectif général 3 :</b> Mener par un biais moins officiel des actions de sensibilisation
<b>Action 5 :</b> Renforcement des actions envers les 3-14 ans	<b>Objectif général 1 :</b> Repenser l'ALSH actuel (en le subdivisant en ALSH polyvalent et un ALSH Sport & Découvertes) et l'ouvrir sur le Club Ados, pour limiter les cassures au moment de l'entrée au collège et ne pas rompre avec ce public
	<b>Objectif général 2 :</b> Insister sur l'importance du développement durable et de la citoyenneté

	<b>Objectif général 3 :</b> Travail sur la différence, l'acceptation de l'autre et du handicap – Faire émerger des postures inclusives chez les enfants
--	--

# PLAN D'ACTION

Thématique 1 : Animation de la vie sociale

Thématique 2 : Petite-enfance, Enfance et Parentalité



## Fiche action 1.1 : « La Lisière, un tiers-lieu municipal »

### Contexte

- A la genèse de la Lisière, émerge une volonté politique de la gouvernance en place de dédier un terrain que la Ville possédait, à un projet de tiers-lieu, un projet multi-facettes. Ce tiers-lieu réunira en son sein des activités de service public (Police Municipale, Services à la population et CCAS), des locaux municipaux loués à une association chargée de formation et d'insertion au travers des métiers du spectacle et quelques logements en location-accession. Il s'agit de ne pas dénaturer le centre-ville de la commune et de donner un élan nouveau à la ville.  
Ce tiers-lieu est porté par le service culturel de la Ville, le directeur de l'association TSV (centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma), le directeur des associations « Force » et « Le cercle », qui œuvre à la réhabilitation du lieu ainsi que de l'ancien directeur du théâtre de Castelnaud.  
L'adhésion à ce projet a été officialisée par une délibération d'intention lors du Conseil Municipal du 2 juin 2022.
- Villeneuve-lès-Maguelone est le territoire idéal pour construire un laboratoire de développement collaboratif par la culture, car c'est une commune en prise avec les enjeux climatiques et humains contemporains.

### Objectif(s) de l'action

Le futur tiers-lieu réunira : la collectivité, des usagers dans toute leur diversité (habitants, Prahda, prison...), des artistes, des structures de formation et d'insertion pour créer une plateforme artistique collaborative. Ce nouvel espace de vie, qui prend place au sein des anciens locaux techniques municipaux sur le site dit « **Les Ateliers** », est communément appelé le « Tiers-lieu ». Partenariats, centre de formation, espaces de vie, d'exposition, administratifs, centre de ressource, les visages de la Lisière s'annoncent d'ores et déjà variés...

Il s'agira donc ensuite de faire vivre le lieu. L'occasion de penser autrement la culture, qu'elle ne soit pas descendante et qu'elle soit la passerelle vers un développement qui aille vers l'économie sociale et solidaire. Aller au-delà-même des limites connues de la culture, il s'agit de créer du partage et du vivre ensemble, concevoir un cœur battant composé d'acteurs multi-horizons tissant ensemble un territoire solide par les multiples activités qu'ils proposent : du service public (solidarité, citoyenneté, famille, jeunesse...), de la culture  
L'enjeu ultime est de (re) penser la vie et le fonctionnement et les interactions du territoire, qu'il soit un bassin d'emploi, d'animations, de loisirs, de savoirs...

## Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Quelques étapes phares :

### >>> Date de l'action : Janvier 2023 – Octobre 2023

- Travaux pour que le tiers-lieu devienne opérationnel
- Penser ce nouveau lieu de vie en transversalité, comme cœur battant pour la Commune.

### >>> Date de début de l'action : Avril 2023

- Monter une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui porterait juridiquement ce projet de territoire coopératif et mutualisant les moyens, tel est l'ADN du futur tiers-lieu. Ce montage, de forme privée et d'intérêt public permet d'associer des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Il y sera mis en place en conseil coopératif, équivalent au conseil d'administration, pour un pilotage inédit de cette politique publique locale pluridimensionnelle, qui se veut démocratique et citoyen, partagé entre la Ville, les partenaires et les usagers.

### >>> Pose de la première pierre : Septembre 2023

- Inauguration du lieu, simultanément à un événement artistique : « A la lisière du monde...de demain »

### >>> Lancement des activités de la Lisière : Octobre 2023

- Cours de formation aux techniques écoresponsables du spectacle vivant
- Proposer une ressourcerie du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel
- Mettre en place un compagnonnage dans le temps long qui permet également de penser autrement le processus créatif : répétitions ouvertes, laboratoires participatifs, ateliers de transmission...
- Impliquer les forces vives du territoire des domaines concernés : culture (théâtre, associations culturelles, médiathèque...) insertion et intégration (Pradha, prison, ESAT...), associations (Comité des Fêtes, Club Taurin...)
- Création d'un EVS (Espace de Vie Sociale), qui permet de renforcer les liens familiaux et sociaux mais aussi les liens de voisinage
- Soutenir l'éducation artistique, comme vecteur d'égalité des chances ; raison pour laquelle la Ville est signataire de la CGEAC de Montpellier Méditerranée Métropole (Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle).
- Soutenir la candidature de Montpellier comme Capitale Européenne de la Culture, en 2028 et ensuite être acteur de passerelles avec Sète Agglopôle (Scène Nationale de Sète, Palanquée...)
- Faire des jeunes une partie prenante de la Lisière, en impliquant le collège, les quatre écoles de la Ville

### >>> Installation des autres structures et nouveaux usages : cours d'année 2024

- Intégrer dans les locaux un pôle solidarités
- Mise en location d'une partie des lieux, sur des temps courts : demi-journée, journée, semaine ; et ce, avec la possibilité d'une formule « tout inclus » (technique, logistique, traiteur...) et ce, afin de respecter l'esprit du lieu.

## Public visé

La création de la Lisière se veut être un projet de territoire, structurant, fédérant et atypique dont les premiers bénéficiaires seront les Villeneuvois. Mais le projet est une vitrine du champ des possibles, afin de séduire les partenaires qui ne sont pas encore parties prenantes pour maintenir et enrichir le niveau de contractualisations. Cela permettra d'aller vers une grande variété de profils d'usagers qu'ils soient locaux ou qu'ils viennent d'au-delà des frontières communales.

## Résultat(s) attendu(s)

Faire de ce lieu le noyau culturel et social de la Ville, raison pour laquelle, à terme, des services publics s'y installeront.

Le lieu, via les locations d'espaces qui y seront contractualisés, sera source de revenus pour la commune.

In fine, « la Lisière » doit être un tiers-lieu modèle pour les autres collectivités, un nouveau modèle pour tisser le lien social de demain.

## Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)

Pour la commune de Villeneuve-lès-Maguelone : Centre culturel, Pôle solidarités et famille...

ESAT

Collectivités territoriales et notamment Montpellier Méditerranée Métropole qui prétend à devenir « Capitale Européenne de la culture 2028 »

Partenaires directs, membres de la SCIC : TSV, le Cercle, FOR.CE, ...

Associations villeneuvoises (Avis de chantier, Comité des fêtes, Alpha-Prahda...)

Associations extérieures (Compagnons de Maguelone, Amis du Festival de Musique Ancienne...)

Artistes (Cie « Les Nuits claires », Collégiale des Ateliers de la Gare, Cie Soudures urbaines, Cie Idéoscène...)

DRAC

Commerçants

Maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone

## Fiche action 1.2 : « De « l'Aidant Connect », vers la labellisation « France Services » : une bataille pour le numérique pour tous

### Contexte

Les démarches administratives en ligne devenant désormais le quotidien des administrés, une fiche action de la précédente CTG (période 2019-2022) était consacrée à « l'accompagnement des publics les plus fragiles face à la dématérialisation des services ».

Il s'agissait de réduire la fracture numérique, décelée comme croissante, notamment en raison du manque d'équipement des foyers villeneuvois. Les objectifs énoncés lors de la précédente contractualisation ont été remplis : qu'il s'agisse de l'analyse des besoins de la population villeneuvoise en la matière, de la pédagogie et autre accompagnement autour de l'espace numérique ou encore de la sensibilisation à la sécurité et à la législation du web.

Initialement, ce dispositif a été mis en place à l'attention des seniors via le recrutement de personnels issus d'un contrat de type « service civique ». Il a ensuite été décidé d'ouvrir des créneaux à tous types de profils. Pour faire face à une forte demande, la Ville a décidé de former spécifiquement deux de ses agents à l'accompagnement numérique : ils ont ainsi obtenu le statut d'« Aidant Connect ».

En parallèle, un dossier de demande de labellisation « France Services » (FS) a été monté. Malgré l'augmentation croissante des demandes d'accompagnement de la part des Villeneuvois dont la Préfecture a bien conscience (courrier du 16 mars 2023), elle n'a pas souhaité donner une suite favorable à la Ville, estimant que le réseau FS est en cours de stabilisation. Pour des raisons de densité de population et de répartition géographique des lieux habilités, la candidature de Villeneuve -lès-Maguelone, rejetée pour 2023, devra être renouvelée.

### Objectif(s) de l'action

Les constats et diagnostics de territoire réalisés montrent deux leviers sur lesquels la ville devra travailler pour améliorer son offre de service dans le cadre de l'aide au numérique :

- 1/ Obtention de la labellisation FS, comme l'est l'un des dessins de la Commune pour la période 2023-2027.

Permettant aux Villeneuvois d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique à moins de 30 minutes de chez lui, qu'il s'agisse d'une demande de carte grise, d'APL ou encore de rechercher un emploi... Intégrer le réseau France Services, c'est faire écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers et œuvrer pour la cohésion des territoires.

- 2/ Ouverture du volet « formation au numérique », y compris aux moins de 60 ans. Si former au numérique combat l'isolement voire l'exclusion, c'est aussi un vecteur d'intégration. Il s'agit de faire comprendre à ce public en passe de rupture sociale le champ des possibles de l'informatique, en banaliser l'usage et le fonctionnement et en démontrer l'intérêt.

## **Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre**

La labellisation France Services est une volonté politique forte, qui est envisagée dans un tout, et notamment porté par le nouveau projet de territoire matérialisé par la création du tiers-lieu « La lisière ».

Le déménagement du CCAS sur ce site, en proposant un espace dédié, adapté et mieux équipé participerait à la validation de la demande de labellisation de la Ville. Ainsi, pour parfaire les conditions d'accueil, il sera mis au public, au-delà de la nécessaire connexion internet, deux postes informatiques, des logiciels ainsi qu'une imprimante. Cela nécessitera la présence d'1 agent (1 ETP), qui serait l'un des deux « Aidant Connect » dont la Ville dispose à ce jour. Cet agent serait également chargé de la formation au numérique pour tout demandeur ; et ce, afin de ne plus « faire avec » les administrés qui pourraient s'affranchir de l'accompagnement tel qu'il existe aujourd'hui, mais d'« aller vers » une autonomie dans le domaine du numérique pour ces Villeneuvois.

Si la mise en place de premières de formation à l'outil informatique peut s'envisager dès 2024 pour quelques villeneuvois, la déclinaison complète des actions opérationnelles ici présentées ne serait possible que lorsque le projet de tiers-lieu « La Lisière » sera abouti, concrétisé et ancré dans la vie sociale locale, fin 2025.

Par définition, la bataille pour le numérique pour tous cible tous les Villeneuvois. Toutefois, cette volonté politique municipale étant portée par le CCAS, qui s'adresse aux 18 ans et plus. Ces actions ne toucheront donc pas les jeunes mineurs dont l'appétence et la compétence pour les réseaux sociaux et les applications sur Smartphone ont été soulignés lors des réunions de diagnostic de territoire ont été soulignés ; alors que dans le milieu administratif et, plus encore, professionnel, il leur est demandé des compétences numériques sur ordinateur.

## **Public visé**

Tous les Villeneuvois, de 18 ans et plus, qui en exprimeront le besoin, pourront être accueillis pour être accompagnés et/ou formés.

## **Résultat(s) attendu(s)**

Les actions précitées ont vocation à résoudre une problématique d'accès, de compréhension et d'autonomie dans le cadre des démarches administratives en ligne. Sont donc attendues :

- Une stabilisation de l'actuelle forte demande en accompagnement au numérique ;
- Une augmentation de la demande de formation à l'outil informatique et la structuration d'un besoin et de l'offre de service dédiée à l'égard des moins de 60 ans.

## **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

CCAS de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone  
Préfecture (pour l'obtention de la labellisation France Services)

## **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Ville  
Etat / Préfecture

**Pilote de l'action**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

**Indicateurs d'évaluation**

Taux de fréquentation des ateliers d'accompagnement et des séances de formation au numérique.

**Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Ville  
Région  
Montpellier Méditerranée Métropole  
DRAC

**Pilote de l'action**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone  
SCIC

**Indicateurs d'évaluation**

## Fiche action 1.3 : Des actions porteuses et structurantes pour les seniors

### Contexte

Dans les sociétés dont la population est vieillissante, le « bien vieillir » un enjeu majeur. Il s'agit d'une problématique au carrefour des questions de santé, de bien-être, de cohésion et de lien social, la finalité étant de continuer à « faire société », avec toutes les tranches d'âge. En avançant dans la vie, les disparités et difficultés s'accroissent : les seniors sont, plus que tous les autres, exposés aux risques de pauvreté et d'éloignement. A titre indicatif, aujourd'hui, les Villeneuvois de 60 ans et plus sont 2 375, dont 1836 retraités, représentant 23% de la population du territoire communal. (Source : Données INSEE). En 10 ans, le nombre de seniors de 75 ans et plus y a augmenté de 42%, représentant au 1<sup>er</sup> semestre 2023 environ 7,5% de la population locale totale. (Source : Profil thématique Seniors Villeneuve-lès-Maguelone, Ithéa Conseil)

### Objectif(s) de l'action

La stratégie de Villeneuve-lès-Maguelone consiste à proposer des animations et prestations à l'égard des retraités permettant de créer du lien, de maintenir leur autonomie, de les rendre acteur de leur quotidien et, *in fine*, de rompre avec l'isolement.

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Sont déjà mises en œuvre et maintenues pour la période 2023-2027, les actions suivantes :

- Le portage de repas, dont 42 personnes bénéficient déjà quotidiennement ; pour un total de 5 979 repas livré en 2022, 7 163 en 2021 et 9 387 en 2020 (source : Rapport d'orientations budgétaire 2023 du CCAS).
- Le service de transport à la demande (pour les courses et RDV médicaux), afin de favoriser la mobilité des seniors (216 trajets demandes de trajets par 19 seniors différents ont été comptabilisés pour 2022) ;
- 46 activités et autres ateliers par trimestre : des cours de cuisine pour une alimentation saine à moindre coût, des ateliers informatique (suivis par 56 seniors en 2022), des initiations à la sophrologie, des séances à la (re)découverte de 5 sens ou encore des actions de sensibilisation au sommeil ;
- L'accompagnement aux démarches administratives en ligne ; initiation aux fonctions informatiques de base comme la rédaction d'un mail ou les achats sur internet ;
- La prévention autour des risques d'arnaques de la vie courante ;
- Le goûter-spectacle du CCAS pour les 60 ans et plus ;
- Le colis de Noël pour les plus de 70 ans, distribué à 705 foyers ;
- Le voyage seniors auquel ont participé 44 seniors en 2022 ;
- La semaine bleue, qui met chaque année au mois d'octobre les seniors à l'honneur, durant une semaine (avec bals, conférences, ateliers divers...)
- Le « sport pour tous », dans le cadre duquel le CCAS participe à l'inscription dans un club pour un(e) Villeneuvois(e) non imposable de plus de 75 ans, à hauteur de 50€ ;

- Pérennisation du bal intergénérationnel de fin d'année, dont une version « test » a été lancée en décembre 2022 ;
- Création d'un « guichet concerté » avec la CARSAT afin d'accompagner les retraités fragilisés par un problème de santé ou la perte d'autonomie.

A part en ce qui concerne le portage de repas, ces actions portées par la Ville sont gratuites.

### **Public visé**

Ces actions s'adressent aux Villeneuvois de 60 ans et plus, mais également aux adultes porteurs de handicap.

### **Résultat(s) attendu(s)**

Il s'agit de :

Faire perdurer le contact des seniors avec les autres tranches d'âge ;

Accompagner l'avancée dans le temps des seniors ;

Maintenir un sentiment fort d'appartenance, travailler sur la cohésion ;

Faire une place aux aînés dans la société (et la défendre).

### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

Association Brain'Up, pour les ateliers sommeil, sophrologie et (re)découverte des 5 sens.

L'ANCV, pour le voyage seniors

La CARSAT pour le voyage seniors et le « guichet concerté »

### **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Ville

### **Pilote de l'action**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone / CCAS

### **Indicateurs d'évaluation**

Taux de fréquentation des seniors aux diverses animations qui leur sont destinées.

## Fiche action 2.1 : « Mise en place d'un guichet unique « Relais Petite Enfance » »

### Contexte

Alors qu'on n'a de cesse de vouloir aller vers une simplification des démarches administratives, vers plus de lisibilité des actions publiques et de visibilité des personnes ressources, dans le secteur de la Petite enfance, l'administré a toujours le sentiment d'être livré à lui-même, perdu dans un multitude d'interlocuteurs et de dispositifs.

Trouver un mode de garde pour son enfant ou comprendre les articulations possibles est un vrai casse-tête pour les parents.

Ce guichet unique sera l'occasion pour la Ville de reprendre contact avec les familles et de donner une visibilité et du lien quant à l'offre de service en matière de petite enfance, particulièrement sur les modes d'accueils mais également le culturel (médiathèque), le social (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et l'ensemble des intervenants partenaires : consultations PMI, permanence EPE 34...

### Objectif(s) de l'action

>> Ce lieu ressource, d'information et d'animation, aura pour missions principales :

- Informer et orienter les parents sur l'ensemble des modes d'accueil et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins et leurs souhaits (accueil collectif, individuel, régulier, occasionnel ou encore d'urgence...). La mise en place d'un Guichet Unique permet une réelle centralisation des demandes d'information des familles. Ainsi, le RPE est positionné sur son territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire. Cette mise en relation RPE /familles permettra à l'animatrice de cerner les besoins, de présenter l'offre d'accueil existante et enfin d'accompagner dans le choix de la solution la plus adaptée
- Simplifier les démarches des familles ;
- Faciliter les formalités d'inscription en structure d'accueil ;
- Permettre aux familles de connaître les aides financières et autres dispositifs dont elles peuvent bénéficier ;
- Informer sur les droits et devoirs du « particulier employeur » et pouvoir proposer aux familles une assistance technique dans ce domaine
- Transmettre la liste des assistantes maternelles agréées du territoire

>> Le Guichet Unique RPE devra bénéficier d'une grande visibilité :

- Sur site, via l'implantation d'un panneau dibond A2 (devis du 23.03.203 : 111.84€ TTC) qui serait posé sur la devanture du bâtiment, d'une part
- Sur les supports de communication de la Ville : papier (journal municipal, flyers, PQR via un communiqué de presse par le Service communication) ; et numériques : site internet de la ville, réseaux sociaux...

>> Les inscriptions à la crèche ne se feront plus via le site internet de la Ville. Les familles feront une demande d'information via le Portail « monenfant.fr » que recevra l'animatrice RPE. Par ce biais, elle proposera un rendez-vous et dirigera les familles (préinscription au multi accueil, liste

RPE des assistants maternels...). Cette plateforme nationale a de nombreux atouts pour les familles et permet de bénéficier d'outils de simulation ou de géolocalisation. L'agent affecté au guichet unique guidera les familles qui en feront la demande dans leurs démarches d'inscription sur ce portail élaboré par les Caf et les Cnaf. Faire appel à cette plateforme permet au guichet unique RPE Villeneuvois, de travailler, plus que jamais en réseau.

#### **Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre**

Le guichet unique permettra aux familles de bénéficier, gratuitement et en un même lieu, à savoir au Multi-accueil « A petits pas », de toutes les informations dont ils ont besoin : modes d'accueil existant, coût, modalités d'inscription...

#### **Public visé**

- Futurs parents et parents d'enfants ayant entre 0 et 4 ans
- Professionnel(le)s de la petite enfance
- Assistant(e) maternel(le)
- Candidat(e) à l'agrément
- Entreprises de garde à domicile
- Parents employeurs.

#### **Résultat(s) attendu(s)**

Le « Guichet unique RPE » est un projet multi-dimensionnel, transversal et fédérateur, ce qui lui permettra de devenir un interlocuteur incontournable, une évidence pour les jeunes parents, les professionnels et les partenaires de la Ville.

Il doit devenir le centre névralgique de toutes les sollicitations liées au domaine de la petite enfance.

#### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

Agent référent : Fatima OUACHEK  
Crèche collective  
Crèche familiale  
Assistants maternelles indépendantes  
Professionnels du secteur  
PMI

#### **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

#### **Pilote de l'action**

Fatima OUACHEK

#### **Indicateurs d'évaluation**

Fréquentation de la structure

## Fiche action 2.2 : « Réouverture d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parents »

### Contexte :

Si la notion de parentalité englobe de façon générale le rôle de chaque parent dans l'ensemble des pratiques éducatives destinées aux enfants, cette question vaste et abstraite prend du sens à travers les problématiques qui découlent souvent de l'exercice « d'être parent ».

Le Conseil Général de l'Hérault, par ses services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), avait déjà détecté sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone la nécessité de mettre en place un encadrement spécifique pour les familles, car nombreuses étaient celles qui sont confrontées à des situations de difficultés ou de questionnement dans l'exercice de la parentalité. C'est ainsi qu'a été mis en place, au CCAS un Point d'Ecoute pour les Parents et plus récemment des permanences (toutes les semaines) avec un médecin pédiatre et dans la salle d'attente la présence d'une psychologue.

Le LAEP ne fonctionne actuellement plus ; toutefois il répond à un réel besoin détecté par la PMI, même s'il n'est pas facilement formulé par les familles.

Il pourrait être un lieu d'échange et de conseils proposés aux parents dans une perspective de prévention des difficultés familiales et de santé de l'enfant. La municipalité veut permettre à tous ses administrés de trouver une écoute anonyme avec laquelle ils pourront exprimer toutes leurs difficultés dans un lieu ouvert et gratuit. Aussi, la ville a décidé de réouvrir le Lieu d'Accueil Enfant Parent durant le dernier trimestre 2023.

Cet espace de parole a également pour objectif de rompre l'isolement de certains parents éloignés géographiquement de leur famille.

Les actions de parentalité participent à renforcer le lien social. Elles ont aussi un rôle préventif dans le développement du jeune enfant et donc du futur adulte citoyen.

### Objectif(s) de l'action

#### Renforcement du lien familial

- \* Favoriser l'expression de l'enfant
- \* Favoriser et libérer la parole
- \* Valorisation des compétences des parents et des enfants
- \* Aider à la séparation

#### -Renforcement du lien social

- \* Aider à la socialisation

- \* Favoriser les échanges à travers le jeu
- \* Mutualiser les savoir-faire
- \* Rompre l'isolement de certaines familles

### **Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre**

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité.

Dans une recherche de qualité de service, le LAEP offre un lieu adapté et aménagé pour accueillir les jeunes villeneuvois (0 - 6 ans) accompagnés d'un adulte. Deux accueillantes sont garantes du bon fonctionnement des séances, il s'agit de professionnelles rompues à la déontologie, à la réglementation en vigueur, aux cadres et autres en vigueur. C'est un lieu anonyme, sans inscription et gratuit où le public vient sans qu'il ne soit question de temps. Les jeunes enfants y trouveront un espace de socialisation, de jeu libre et de découverte. Autre aspect, et non des moindres : ce lieu est, pour les adultes qui l'accompagne, une occasion de rencontres, d'écoute, d'échanges et de parole. Petits et grands pourront ainsi partager un moment ludique et convivial dans un environnement bienveillant.

L'accueil des familles s'effectue par un éducateur de jeunes enfants et un psychologue. Aucune formalité administrative n'est nécessaire.

Seuls sont demandés :

- Pour les parents : Prénom et secteur géographique.
- Pour les enfants : Prénom et date de naissance.

L'espace est aménagé avec des jeux et des activités qui sont des supports à la relation. Les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation. Leur positionnement répond à des exigences de neutralité à savoir une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives. Elles favorisent les interrelations.

Pour respecter l'anonymat et la confidentialité, les accueillants ne peuvent fournir aucune information de ce qui est dit ou échangé avec les familles auprès des partenaires, sauf en cas de force majeure liée à la protection de l'enfance et des personnes.

Les familles peuvent trouver un espace de parole pour les parents et un espace de jeu libre pour les enfants.

Pour les tous premiers accueils, la spécificité et les valeurs sont abordées ; une Charte est en cours d'élaboration.

Mise en œuvre : 11 septembre 2023.

### **Public visé**

Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grands-parents...).

### **Résultat(s) attendu(s)**

Réponse aux enjeux de parentalité

### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

Un comité de pilotage à créer et un groupe projet

Leurs fonctions sont de :

- Valider les conditions de fonctionnement du lieu
- Valider les orientations de l'action proposée
- Valider les besoins de formation
- Participer à l'évaluation du projet

Une fois par an évaluation du bilan qualitatif et du budget avec la présence du gestionnaire (élu référent et responsable), représentants de la CAF, du Conseil Départemental.

### **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- ⇒ CAF Prestation de Service : 30 % du coût horaire de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond.
- ⇒ Ville : Financement du reste à charge  
Somme versée par la CAF dans le cadre du bonus territoire.
- ⇒ Le conseil départemental (PMI)

### **Pilote de l'action**

La ville de Villeneuve-lès-Maguelone

### **Indicateurs d'évaluation**

#### **Préconisations**

Un cahier tenu par et pour l'équipe d'accueillants, en complément du tableau de fréquentation peut permettre, en préservant l'anonymat, de laisser une trace de moments ou informations marquants ou simplement le climat, ambiance général de la séance.

Peuvent être indiqués :

- une description des observations les plus significatives,
- une analyse des évolutions constatées,

- les réajustements envisagés,
- l'origine géographique des familles

### **Le bilan annuel et l'évaluation**

Le gestionnaire devra rédiger et transmettre aux institutions un **bilan annuel** qualitatif, quantitatif et financier aux dates indiquées dans chacune des conventions de partenariat.

**Après quatre ans** de fonctionnement, le gestionnaire devra procéder à l'évaluation du fonctionnement du LAEP et envisager les perspectives avec une présentation du nouveau projet pour les quatre années suivantes.

Une présentation de ce travail pourra être prévue avec le comité de pilotage en présence des services de la Caf, du Département (DPMI) et des autres partenaires.

Au terme du projet, l'évaluation globale peut mettre en évidence, notamment :

- Les effets observés en lien avec le projet concernant :
  - les enfants et adultes accueillis
  - les accueillants
  - la gestion du lieu
  - la dynamique locale
- Les freins, obstacles dus au fonctionnement de la structure et ceux qui relèvent du contexte extérieur.
- Les facteurs facilitant gagnent également à être repérés.
- L'efficacité des actions d'information, de communication et de promotion du lieu.
- La pertinence des outils, indicateurs utilisés.
- Commentaires, questionnements, enseignements à tirer pour la poursuite ou le renouvellement du projet.

## Fiche action 2.3 : « Elaboration d'un guide petite enfance »

### Contexte (Les constats et les raisons justifiant cette action)

Le diagnostic de territoire a fait apparaître la nécessité de mieux communiquer sur l'offre d'accueil et de services. Lorsqu'une famille s'installe à Villeneuve-lès-Maguelone, elle a besoin de connaître les différentes structures d'accueil existantes et les autres alternatives possibles qui puissent répondre à ses attentes.

Aujourd'hui encore, certaines familles, car elles sont nouvellement arrivées sur le territoire ou car elles sont isolées, rencontrent des difficultés pour accéder à l'information et trouver une formule d'accueil adaptée à leurs contraintes et spécificités.

Afin de faciliter le parcours des familles Villeneuvoises, et avec le concours des acteurs du territoire, la Ville s'engage à élaborer une plaquette dédiée à la petite enfance, cette période étant une étape de la vie cruciale pour l'enfant et un période compliquée pour les familles.

### Objectif(s) de l'action

- Créer un outil d'information et un support pratique afin de guider les familles dans leurs démarches.
- Permettre aux familles de bien identifier l'offre existante et pouvoir l'utiliser en fonction de sa situation familiale et professionnelle.
- Recenser les différentes structures, donner la possibilité aux parents de mieux connaître leur fonctionnement, et faire un choix éclairé.
- Faire la promotion des services

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

- 1) Une rencontre durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023 sera proposée avec tous les partenaires mobilisés dans la création de cet outil.
- 2) Un travail transversal sur le choix des informations contenues dans le document et sur le visuel du guide jalonnera tous les temps de réalisation.
- 3) Une rencontre avec l'ensemble des acteurs du projet sera organisée avec le service communication afin de visualiser de manière globale et partagée la plaquette.

### Public visé

Les familles souhaitant trouver sur la commune une structure adaptée pour leur(s) enfants de 0 à 3 ans.

Les familles en recherche de conseils, de ressources diverses et de réponses pour la période 3-6 ans.

## Résultat(s) attendu(s)

- Avoir une offre de services petite enfance rassemblée sur un même document.
- Permettre aux familles de trouver toutes les informations sur l'offre du territoire en matière de d'accueil individuel ou collectif.
- Informer sur les lieux ressources et autres structures qui maillent le territoire, pour orienter et appuyer les parents d'enfant(s) de moins de 6 ans dans leur quotidien.

## Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)

- ⇒ Le Relai Petite Enfance (RPE /ancien RAM)
- ⇒ Le LAEP
- ⇒ Le multi-accueil municipal collectif et familial
- ⇒ La médiathèque de Métropole George Sand
- ⇒ L'association « Jouons en ludothèque »
- ⇒ L'Accueil de Loisirs extrascolaire « Pierre Verdier »
- ⇒ Les Accueils de Loisirs Périscolaires des écoles Maternelles Rousseau et Dolto
- ⇒ Les directeurs des écoles maternelles de la ville
- ⇒ Les associations d'écoute telles que l'EPE
- ⇒ La CAF
- ⇒ La PMI du Conseil départemental de l'Hérault
- ⇒ Le service communication de la ville

## Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)

Ville (chiffrage estimatif : 1980€ TTC, devis du 20.03.2023)

## Pilote de l'action

La Direction Enfance/Jeunesse/Education

## Indicateurs d'évaluation

- Diffusion : Vitesse, périodicité et volume de guides de la petite enfance que les parents se seront procurés.
- Les partenaires « petite enfance » pourront ainsi évaluer le niveau d'information des parents lorsqu'ils les sollicitent.

## Fiche action 2.4 : « Créer une nouvelle manifestation : « Portes ouvertes / forum de la Petite Enfance »

### Contexte (Les constats et les raisons justifiant cette action)

Le monde et les rouages de la petite enfance semblent souvent complexes pour les non-initiés. Organiser une journée portes ouvertes, une sorte de forum de la petite enfance, est la solution pour réunir, dans un même lieu ceux dont les problématiques se croisent : familles de très jeunes enfants (en recherche de mode de garde ou en ayant déjà un) ou parents d'enfant(s) prochainement ou tout juste scolarisés en maternelle, professionnels du secteur, les partenaires ou encore les étudiants qui souhaitent découvrir les métiers et débouchés possibles.

### Objectif(s) de l'action

Cette journée « tous publics » permettrait de :

- Valoriser les structures d'accueil et les services de la Ville pour les 0-6 ans et leur famille
- Mettre en avant les activités proposées sur le territoire pour les 0-3 ans et les 3-6 ans, autour du livre, de la musique, de la motricité et de l'art.
- Présenter l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien sur les différentes thématiques
- Sensibiliser et mettre en place « l'inclusion » dès le plus jeune âge (dès l'âge de 2 mois)
- Développer des initiatives ou des projets collectifs
- Présentation des cursus scolaires et des métiers dédiés au monde la petite enfance : CAP Petite enfance, ATSEM, animateurs...

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Manifestation grand public, à organiser annuellement au mois de février.

1<sup>ère</sup> édition : février 2024

### Public visé

1<sup>er</sup> cercle : futurs parents, parents de jeune(s) enfant(s)

2<sup>e</sup> cercle : professionnels, partenaires, étudiants du secteur

### Résultat(s) attendu(s)

Ce rendez-vous annuel doit devenir un incontournable pour les futurs parents.

Quant à ceux qui le sont déjà, cette manifestation doit être identifiée comme le lieu où on peut obtenir des informations actualisées et des conseils d'experts dans le domaine de la Petite

Enfance ; mais aussi un lieu ludique où on peut partager de belles émotions avec son enfant autour des ateliers ludiques qui seront proposés.

### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

- Personnels du multi-accueil « A petits pas »
- RPE
- LAEP
- Médiathèque de Métropole G. Sand
- EPE
- Halte-pouce
- PMI
- CCAS
- ATSEM
- Présence d'un référent handicap, pour conseiller les familles concernées à court terme, favoriser l'inclusion de ces enfants en milieu « ordinaire » dès la petite enfance et proposer des solutions dans le cadre du répit-parental (Cf. fiche CTG 2.8)

### **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

### **Pilote de l'action**

Ville de Villeneuve-lès-Maguelone

### **Indicateurs d'évaluation**

Statistiques de participation aux journées dédiées

## Fiche action 2.5 : « Renforcer les passerelles entre les structures 'petite enfance' du territoire, le travail en réseau »

### Contexte (Les constats et les raisons justifiant cette action)

Le développement de l'enfant est un processus global, physique, psychique et affectif. Afin de prévenir des écueils et dangers, d'assurer le bien-être et l'accomplissement pour chaque enfant, mais aussi mieux accompagner sa réussite éducative, l'articulation entre tous les acteurs de la petite enfance et de l'enfance apparaît comme primordiale. Une continuité des actions et un lien entre les structures et un fil rouge éducatif au fil des années sont indispensables.

Chaque passage d'un âge à l'autre, d'une structure d'accueil à l'autre, constitue un risque de détérioration du lien, d'angoisse de séparation.

Afin de donner des clés de compréhension aux familles, d'aider l'enfant à évoluer et s'épanouir dans les différents lieux d'accueil et lieux de vie, les différents professionnels du territoire doivent, encore et toujours, renforcer leur coopération par la mise en place d'actions passerelles.

### Objectif(s) de l'action

- Création d'un réseau de la petite enfance et de l'enfance,
- Réfléchir en collaborant à de nouveaux outils favorisant l'intégration des enfants en douceur et de manière bienveillante,
- Créer des postures professionnelles enrichies par les échanges entre professionnels, la confrontation des pratiques, en croisant les savoirs faire,
- Apaiser les inquiétudes, développer le lien de confiance, parents/professionnels : enfants/adultes,
- Permettre à l'enfant de se sentir en sécurité face à un nouveau lieu, un nouveau milieu de vie (Crèche, école, Accueil périscolaire, Accueil extrascolaire).

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Mise en place d'instances de concertation trimestrielles où des temps de réflexion seront proposés pour identifier les modalités de passerelles envisageables :

- ⇒ Initier de nouvelles pratiques, construire de nouvelles actions passerelles.
- ⇒ Développer des outils de partage d'information entre professionnels avec les parents sur des thèmes qui les questionnent
- ⇒ Mettre en place des formations ou animations communes.

### **Public visé**

Première cible : Les professionnels de la petite enfance, de l'enfance

Cible secondaire : Les parents

### **Résultat(s) attendu(s)**

- Connaître et comprendre les modes opératoires de tous les professionnels de la petite enfance du territoire.
- Accompagner la parentalité

### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

- ⇒ Le Relai Petite Enfance (RPE / ancien RAM)
- ⇒ Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP)
- ⇒ Le multi-accueil municipal collectif et familial
- ⇒ L'association « Jouons en ludothèque »
- ⇒ L'Accueil de Loisirs Extrascolaire « Pierre Verdier »
- ⇒ Les Accueils de Loisirs Périscolaires des écoles Maternelles Rousseau et Dolto
- ⇒ Les directeurs des écoles maternelles de la ville
- ⇒ La CAF
- ⇒ La PMI du Conseil départemental de l'Hérault

### **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

<b>Pilote de l'action</b>
Direction Enfance/ Jeunesse/ Education
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de projets passerelles entre les différents partenaires</li><li>• Nombre de rencontres du réseau (réunion)</li></ul>

## Fiche action 2.6 : « Sensibiliser et œuvrer dans le domaine du handicap et de l'inclusion »

### Contexte

Dans une société qui prône la mixité, les services publics ont plus que jamais pour mission de favoriser l'inclusion et ce, dès le plus jeune âge. Ainsi, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant sont aujourd'hui en mesure de prendre en charge des enfants porteurs de handicap ou de maladie (à partir de l'âge de 2 mois).

Néanmoins, les personnels de la petite enfance sont encore trop peu sensibilisés et formés pour devenir des interlocuteurs de confiance, des partenaires rompus aux difficultés pour les familles concernées.

Il faut faire rentrer dans les mœurs que les modes de garde collectifs sont possibles pour les enfants différents, que ce n'est pas un parcours du combattant pour les parents. L'enjeu est de lutter contre l'isolement de ces familles.

A l'inverse, accueillir des enfants en situation de handicap constitue une opportunité pour les équipes des multi-accueils, en les incitant à requestionner leurs pratiques et leur fonctionnement ; une politique inclusive s'avérant donc gagnant-gagnant.

La question de sensibiliser les équipes au handicap est d'autant plus importante que la Ville s'est portée volontaire auprès de l'Education Nationale pour accueillir une classe ULIS, où une demi-douzaine d'enfants porteurs de handicaps variés seront scolarisés en élémentaire au sein de l'école Pierre Bouissinet, dans des conditions proches de celles des autres écoliers.

### Objectif(s) de l'action

La prise en charge de l'enfant porteur de handicap doit se faire le plus tôt possible afin de faciliter son intégration dans la société et que les familles soient au plus vite en contact avec les institutions qui les accompagneront durant le parcours de leur enfant.

Les personnels de la petite enfance sont le premier visage de cette administration qui se veut inclusive. Il faut donc aller dans le sens d'un partenariat parents-professionnels précoce, individualisé et fort ; démarche fondamentale et centrale dans la qualité de l'accueil de ce public spécifique. Une continuité dans l'accompagnement, au fil des ans, sera impérative ; ainsi, le relai devra être pris par les personnels de la Ville en charge de l'animation périscolaire et extrascolaire.

Il conviendra d' :

- Amorcer une politique handi-accueillante au sein de la structure multi-accueil « A petits pas »
- Organiser des actions de sensibilisation et de formation auprès des assistant(s) maternels du multi-accueil en vue de favoriser l'accueil et l'intégration du jeune enfant en situation de handicap (mental, auditif, visuel, moteur ...) dès son plus jeune âge.
- Mettre en place des formations sur le potentiel des enfants différents
- Organiser des formations : à la LSF, à la méthode Snoezelen, et auprès d'Halte-Pouce (4050 € TTC selon devis)

- Mettre en place d'un référent « Santé & Accueil inclusif » (puéricultrice pour la crèche ? Animateur rompu au handicap pour le scolaire ?)

### **Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre**

Début des actions de formation : dès 2023.  
Avec un temps fort annuel : journée du handicap (début décembre), autour de laquelle une semaine de sensibilisation pourrait être dédiée.

### **Public visé**

Personnel et direction de la structure multi-accueil

### **Résultat(s) attendu(s)**

Aisance des personnels face à la différence, avec une posture et des reflexes adaptés face aux familles concernées.

### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

- Agents des crèches municipales (collective et familiale)
- Référents handicap parmi les équipes péri et extra scolaires
- Réseaux associatifs (APAJH, APF ou encore Unape)
- PMI

### **Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

- Commune de Villeneuve-lès-Maguelone
- Bonus « inclusion handicap » (qui existe depuis 2019, versé par la CNAF, mais limité à 1300€ par an et par berceau concerné)

### **Pilote de l'action**

Référent « Santé et handicap » (à recruter / à nommer)  
Secondé par les directeurs des structures du multi-accueil et des accueils péri et extra scolaires

### **Indicateurs d'évaluation**

- Taux d'accueil d'enfants porteurs de handicap
- Taux de fréquentation des services municipaux ressources et opérationnels, par les familles /enfants porteurs de handicap
- Retours des familles concernées

## Fiche action 2.7 : « Mise en œuvre et pérennisation d'un Café des Parents »

### Contexte

Un grand nombre de familles actuelles s'éloignent des cadres d'aide et de soutien classiques, estimés trop rigides dans un monde en mutation où la cellule familiale change et, de fait, de nouvelles problématiques familiales émergent.

Aussi, les « café des parents » sont des structures d'écoute et de conseil, moins formelles. Elles se multiplient, tout en se réinventant.

Ces « cafés des parents » sont des lieux-ressource, qui s'organisent sur un temps convivial où familles et professionnels se rencontrent.

### Objectif(s) de l'action

Cette rencontre mensuelle s'adresse aux parents en quête de réponses, de conseils et de soutien. Elle a pour but de :

- Mobiliser des professionnels (de l'enfance et la petite-enfance, de la parentalité...) qui conseillent et orientent en toute confidentialité
- Développer des moments de rencontre et d'échange libre entre les parents et les professionnels ; libérer la parole
- Instaurer un temps privilégié pour un dialogue et une écoute différents (voire privilégiés), sans la présence des enfants,
- Renforcer le lien entre les assistantes maternelles, les professionnels de l'accueil collectif et des familles,
- Encourager l'expression des parents, la prise de confiance dans leurs fonctions parentales ; partager les expériences familiales
- Permettre une co-éducation autour d'ateliers thématiques
  - Mettre en commun les connaissances, les démarches à suivre et les contacts/réseaux de chacun

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Un café des parents est organisé une fois par mois de 8h00 à 10h00 dans le hall d'accueil autour d'un buffet à destination des familles et des professionnels ; l'occasion pour ces derniers de présenter et valoriser les divers projets d'établissement.

Les parents sont informés de cet événement par un affichage ainsi qu'une transmission orale des professionnels. Ils accompagnent leur enfant dans le secteur de référence, puis peuvent prendre le temps qu'ils souhaitent autour d'une boisson et de viennoiseries dans une ambiance conviviale.

> Dans un premier temps :

Mise en place d'un café des parents en présentiel tous les mois, où deux personnes ressource

pour cette action sont également présentes, afin d'établir un dialogue suivi et construit avec les familles : l'une est rattachée à l'accueil collectif et la seconde, à l'accueil familial.

> Dans un second temps :

Une fois que ce RDV sera pérennisé dans la vie des familles, une sorte de boîte à idée sera créée.

Elle permettra aux professionnels de la Structure Multi Accueil (SMA) de proposer des thématiques « éducatives et pédagogiques » en parfaite adéquation avec les attentes des parents et répondant précisément à leurs besoins pratiques.

Par ailleurs, en parallèle, en fonction de la demande et de la fréquentation, il pourra être étudié sur la fin de période de contractualisation de la présente CTG d'organiser, un samedi matin, tous les 2 mois et durant 2 heures, un café des parents virtuel. Celui-ci pourrait se mettre en place via un lien de connexion qui aurait été préalablement remis aux familles fréquentant la crèche ou encore les écoles de la ville. Les parents pourraient y poser des questions génériques sur des grands thèmes, auxquelles répondraient les professionnels de la petite enfance tel qu'un(e) psychologue.

### **Public visé**

Ce temps est ouvert à tous les adultes accompagnants de l'enfant.

Mais plus précisément, ces rencontres s'adressent aux parents rencontrant des difficultés familiales, d'éducation ou de parentalité ; des parents qui sont soucieux d'améliorer leurs pratiques familiales du quotidien.

### **Résultat(s) attendu(s)**

Démarrage du « 1<sup>er</sup> temps » : janvier 2023, le projet étant en préparation dans les services depuis octobre 2022.

Fréquence : rendez-vous mensuel, organisé dans le hall du multi-accueil « A petits pas ».

### **Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

- Multi accueil « A petits pas »
- Enseignants : Diffusion de l'information en conseil d'école maternelle
- Communication (info journal municipal, réseaux sociaux institutionnels, relations presse...)
- Associations de parents d'élèves
- Psychologue de la structure multi-accueil
- Eventuellement, dans un second temps, selon les problématiques à aborder ou les demandes des parents : EPE

<b>Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)</b>
Ville
<b>Pilote de l'action</b>
Commune de Villeneuve-lès-Maguelone / Multi accueil
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Participation aux sessions organisées.

## Fiche action 2.8 : « Agir pour le « répit parental » »

### Contexte

Si pour un parent, prendre du temps pour soi est souvent difficile, cela l'est encore plus pour un parent d'un enfant porteur de handicap, faute de relais adapté et parfois, faute d'information sur le champ des possibles.

Le répit parental se définit comme la possibilité, pour les parents, de confier leur(s) enfant(s) ce qui leur permettrait de prendre du recul et de souffler.

Ce répit est nécessaire contre le burn-out parental.

Environ 5% des parents sont touchés par l'épuisement familial, soit 900 000 personnes.

Sur la commune, une trentaine de familles sont concernées par le répit parental. Une douzaine d'entre eux ont leur(s) enfant(s) scolarisés en classe ULIS à l'école P. Bouissinet et une vingtaine bénéficie d'un PAI ou d'un PAP

### Objectif(s) de l'action

Les objectifs du répit parental sont les suivants :

- Combattre l'isolement des familles avec enfants porteurs de handicap en les mettant en relation avec des associations ou des structures qui puissent intervenir en termes de soutien, conseil et prestations de service ;
- Faciliter une vie sociale et familiale pour les parents d'enfants porteurs de handicap ;
- Combattre l'épuisement physique et psychique des familles ;
- Renforcer les relations parents-enfants en leur donnant l'occasion par des moments privilégiés de (re)tisser des liens ;

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

S'inscrire dans une démarche de mise en réseau et en relation ;

Repenser le soutien aux parents de ces familles spécifiques, orchestrer davantage de solidarité, proposer des lieux d'écoute et des solutions

L'agent référent sur la question du handicap (*cf.* fiche action 2.6) sera la personne ressource pour ces familles souhaitant bénéficier d'un répit parental. Aussi, un travail de maillage et de structuration d'un réseau sera indispensable.

L'action se décomposera en deux volets :

- Répit parental pour les parents d'enfants scolarisés en ULIS
- Répit parental pour les enfants ayant été diagnostiqués comme porteurs du trouble du comportement.

La mise en place d'un référent coordinateur-conseil pour accompagner et mettre en relation ces familles est programmée pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2024.
<b>Public visé</b> Parents d'enfant(s) porteur(s) de handicap
<b>Résultat(s) attendu(s)</b> Se faire connaître des familles composées d'enfant(s) porteur(s) de handicap Etablir une relation de confiance avec elles Ecoute et réactivité du référent conseil-coordinateur Tisser des liens forts avec les familles concernées
<b>Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)</b> Référént dédié Directeurs et directrices du multi-accueil et des Accueils de Loisirs Périscolaires Halte-Pouce Collectif « Aidants 34 »
<b>Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)</b> Commune de Villeneuve-lès-Maguelone
<b>Pilote de l'action</b> Référént conseil – coordinateur municipal
<b>Indicateurs d'évaluation</b> Elaboration d'un fichier familles, mise à jour et évolution des données collectées par l'agent référent Nombre de rencontres organisées Retours des familles

## Fiche action 3.1 : « Une nouvelle ambition pour les 15-25 ans »

### Contexte

Au regard des statistiques de l'INSEE, la part des Villeneuvois âgés de 15 à 25 ans représente 1/5<sup>e</sup> de la population locale totale.

Aussi, face aux mutations de la société, les politiques et autres actions pour la jeunesse doivent être repensées pour être innovantes.

La commune maintient son engagement dans une dynamique territoriale forte à destination de ses jeunes, tout en faisant évoluer son offre et ses propositions, pour mieux s'ancrer dans la réalité de leurs attentes et de leurs besoins. Comme l'évoquait déjà la précédente CTG, il s'agit de « les accompagner dans une période complexe de leur existence afin qu'ils deviennent des adultes accomplis ».

### Objectif(s) de l'action

- Tisser du réseau autour de nos jeunes pour qu'ils aient une multitude d'intervenants et professionnels pour les accompagner et/ou les épauler ;
- Impliquer nos jeunes dans la vie du territoire et favoriser leur engagement, soutenir les actions qu'ils entreprennent au niveau local ;
- Faire des valeurs citoyennes, républicaines et humaines le fondement de leur relation à l'autre
- Créer un forum de l'emploi avec nos jeunes ayant trouvé un travail atypique ou dans une filière novatrice
- Dépasser la version actuelle, dite « 2.0 » pour aller vers des prestations et contenus améliorés
- Veille sur les comportements à risque, notamment lors de temps forts de la vie locale (fêtes, fériá...)
- Maintenir à un haut niveau d'exigence le volet pédagogique du CLSPD, avec la procédure de « Rappel à l'Ordre ».

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

#### **1- Renforcement des partenariats institutionnels – échéance : dès janvier 2023**

Pour couvrir les différentes tranches d'âge, problématiques et multiplier les portes d'entrée, un travail en réseau est indispensable.

Aussi, la Ville bénéficie de l'expertise de partenaires implantés sur le territoire. Ainsi, l'Ecole des Parents et Educateurs de l'Hérault (EPE 34) tient des permanences dans le cadre d'un « Point Ecoute » gratuit et confidentiel, à la Maison de la Solidarité tous les mardis matins. L'accès au point d'écoute se fait via un adulte. En 2022, le nombre de consultations a augmenté, avec environ 135 entretiens menés (physiques et téléphoniques). Il y a donc une forte demande d'adultes du territoire. Lors de la phase de diagnostic de territoire, l'association a fait part de la mutation des missions. Si auparavant, ils intervenaient sur de la prévention primaire, en 2022, 1/3 de leurs

consultations révélaiient la présence d'un risque.

Face à ces questions nouvelles ne relevant pas de leurs compétences originelles, l'importance de travailler en raison démontre ici sa raison d'être et son bien-fondé. La Ville a donc à cœur de coordonner les actions de ses partenaires et interlocuteurs, dans le respect de ses propres domaines de compétences et dans la limite de la confidentialité imposée aux parties.

Pour sa part, la ML3M, partenaire privilégié de la Commune quant à l'évolution sociale du territoire, indique avoir suivi 185 jeunes en 2022. Elle indique que la mobilité et la motivation fait défaut à nos jeunes.

Cette-ci est en lien étroit avec le Pole Emploi de notre zone géographique afin de croiser leurs informations pour le suivi des jeunes de Villeneuve-lès-Maguelone dans le cadre de leur insertion professionnelle. En effet, une centaine sont inscrits au Pole Emploi et à la Mission Locale Jeunes. La Ville doit donc coordonner ses missions, actions et compétences pour créer, par effet de synergie, une combinaison facilitant les démarches des 16/25 ans et que par synergie, elles se voient optimisées.

## **2- Demande d'un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur le territoire – échéance : 2024**

Comme nous venons de le souligner dans le premier point, consacré aux partenariats, le point faible est l'accueil d'adolescents (dès 12 ans), sur leur propre initiative et sans accompagnement d'un adulte. C'est en cela que la création d'un PAEJ sur le territoire est indispensable.

Un Point Accueil Ecoute Jeunes est un espace institutionnalisé de parole dédié aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, anonyme, confidentiel et gratuit. Le lieu est animé par des professionnels : psychologues, éducateurs, animateurs et autres professionnels du secteur de la jeunesse... Ce type de structure est mis en place par la CAF, à qui la Ville fera une demande en 2024.

## **3- Nouvelles propositions pour l'Espace Jeunesse – échéances : fin 2024 – 2025.**

Afin de s'adapter aux changements sociétaux et aux attentes et difficultés actuelles des jeunes, il convient de réformer totalement sur le fond et la forme l'Espace Jeunesse. Cette action se lit dans un nouveau projet social de territoire pour les jeunes, plus large mais elle n'en demeure pas moins la clef de voûte de tout un mécanisme dans lequel chaque jeune devient un adulte, qui doit faire société.

### **- Sortir du système « Ps ALSH », dit « ordinaire »**

L'Espace Jeunesse doit changer ses statuts pour bénéficier des avantages de fonctionnement, de gestion et de financement des « PS Jeunes ». En effet, à ce jour l'Espace Jeunesse est toujours rattaché au Ps ALSH, dont le mode actuel de calcul des présences (par pointage) n'est ni pertinent, ni judicieux, puisque les jeunes se présentent aux activités proposées sans passer par une pré-inscription. Cela a pour conséquence un décalage entre les présences déclarées à la CAF et les présences réelles des jeunes. Pour cela, la ville devra monter un comité technique dédié au Ps Jeunes qu'elle adossera au comité technique qu'elle mettra en place dans le cadre de l'écriture d'un nouveau Projet Social de Territoire Jeunes, document cadre qui pose les fondations de sa politique jeunesse.

### **- Mise en place d'un agent « Promeneur du Net » (PDN) ;**

Face à la migration de l'espace public qu'était la rue il y a une décennie, la rue

numérique est aujourd'hui le lieu passent la plupart de leur temps, via leur smartphone. Lieu de risques, de prédateurs et de violences diverses, le PDN a pour vocation d'aborder les thématiques suivantes : fake-news, jeux vidéo, paris en ligne... Il devra ouvrir une page Facebook et être présent sur les réseaux sociaux en vogue.

Or, le numérique offre des potentiels (techniques, relationnels...) dont les jeunes doivent savoir se saisir intelligemment.

Aussi, un « Promeneur du Net » est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur, travailleur social...) qui assure une présence éducative sur internet dans le cadre de ses missions habituelles. Il a bénéficié d'une formation spécifique de la Caf, étendue sur deux ans. Le Promeneur établit une relation de confiance avec les jeunes de son territoire sur les réseaux sociaux, en se présentant toujours à visage découvert.

La création d'un ETP « Promeneur du Net » permettra à la Ville de se raccrocher à tout un réseau pluridisciplinaire de professionnels et travailler en coopération étroite avec le point écoute (PAEJ) et la Maison des Ados (MDA 34) qui œuvre auprès des 11/21 ans dans le cadre des soins médicaux et d'un accompagnement psychologique. Objet d'une labellisation et financé à hauteur de 80% par la CAF, le PDN s'engage à respecter une charte éthique, technique et partenariale.

- **Création d'un versant « accompagnement des jeunes » :**

Depuis quelques années, des problématiques plus lourdes sont apparues, telles que le harcèlement et la radicalisation, y compris dans les écoles élémentaires depuis peu. Si l'association APS34, composée d'animateurs de rue formés au métier d'« éducateur spécialisé » était auparavant très active sur notre territoire, ils n'y interviennent plus depuis 2022.

Aussi, nos animateurs Ville ont pris le relai, hors de leur cadre d'action contractuel. Aussi, ils ont déployé des méthodes de travail nouvelles, leur proposant un cadre et des ateliers méthodologiques pour mener à bien leurs projets.

- **Appui à l'obtention du permis de conduire :**

Constatant l'isolement des jeunes et le fait que ne pas être mobile les pénalise d'une vie sociale et professionnelle, la Ville souhaite œuvrer pour qu'ils obtiennent leur permis de conduire. Aussi, ce qui a été initié en 2022, va être déployé à plus grande échelle. Aussi, ils bénéficieront d'un accompagnement à l'épreuve théorique. Puis, grâce à un partenariat avec la Banque Postale, qui souhaite que la ville soit centre d'examen, des subventions pourraient être trouvées pour financer cette action. Echéance : 2024.

- **Constitution, à l'horizon 2025, d'une « association jeunes »**

Cette association intégrerait les jeunes dès leur entrée en collège. Cela permettrait de les accompagner dans des projets pluriannuels qui leur permettraient d'acquérir une maturité, de s'accomplir et d'apprendre à travailler avec des échéances et des objectifs,

des partenaires ; tout en structurant des actions opérationnelles sur le territoire.

Il s'agirait d'une loi de type 1901, où des mineurs pourraient adhérer personnellement, y être bénévole sans consentement préalable des parents, participer activement et même la gérer directement, ce qui a été rendu possible par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 sur la participation des mineurs à la vie associative. La Ville prendrait à sa charge les coûts administratifs, tel que l'enregistrement et la déclaration au Journal Officiel.

- **Continuer des actions de prévention**, dont le financement pourrait être demandé auprès de la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MIDELCA) ; maintien du dispositif « Chez ma tente », lors de la fête locale (cf. fiche 1.4, détaillant les actions menées dans ce cadre) ;
- **Maintenir un haut niveau de qualité dans les animations proposées** (stages, voyages du CMJ ou des lauréats...)
- Les animateurs de l'Espace Jeunesse auront comme nouvelle mission de **véhiculer des jeunes vers le Pôle Emploi** de Saint-Jean de Védas ou sur le lieu de leur entretien professionnel potentiel. De la même façon, ils seront en charge de faire le lien avec le CCAS pour prendre RDV à la MLJ3M. L'assistante sociale du CCAS devra contacter l'animateur pour organiser la prise de RDV (les deux services auront à charge d'établir un tableau de bord de suivi de ces jeunes).

#### **4- Volonté forte d'agir dans le cadre de la prévention de la « petite délinquance », via le « Rappel à l'Ordre »**

Le **rappel à l'ordre** permet au maire d'apporter une réponse institutionnelle simple et rapide à des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, dès lors que ceux ne constituent pas une infraction pénale. L'intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs.

A titre indicatif, peuvent notamment être concernés : l'absentéisme scolaire, la présence de mineurs dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, les atteintes légères à la propriété publique, les abandons d'ordures de déchets ou autres objets, la divagation d'animaux...

Le dispositif du rappel à l'ordre fait l'objet d'un protocole signé entre le maire et le Procureur de la République. Les modalités de mise en œuvre sont clairement définies.

Concernant la procédure du rappel à l'ordre, celle-ci prévoit que le maire peut s'entretenir avec le mineur, ses parents ou encore le majeur concerné pour tenter de comprendre les raisons des comportements qui lui ont été signalés.

En fonction des débats, il pourra, les cas échéants, donner une autre suite au rappel à l'ordre que l'avertissement prononcé : orientations vers différents dispositifs d'aide, intervention des services municipaux...

En cas d'attitude inappropriée lors du prononcé du rappel à l'ordre ou de réitération des faits après le prononcé du rappel à l'ordre, des solutions peuvent également être élaborées au plan local afin de ne pas laisser un sentiment d'impunité aux personnes concernées (information parquet, orientation vers un dispositif de prévention plus contraignant...)

Le maire et le Procureur de la République conviennent d'assurer le suivi de la mesure dans le cadre des réunions du CLSPD.  
Un bilan statistique annuel des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative seront réalisées par la commune et transmis au parquet.

### Public visé

Adolescents et jeunes adultes, de 15 à 25 ans.

### Résultat(s) attendu(s)

- Posture citoyenne des jeunes, prise de conscience de leurs droits et devoirs ;
- Réalisations et propositions opérationnelles des jeunes pour l'intérêt général, qui valorisent leurs compétences propres, leurs talents et autres savoir-être ;
- Reconnaissance de leurs actions par la population Villeneuvoise ;
- Mettre la solidarité au cœur de leurs préoccupations afin qu'ils soient porteurs d'un monde meilleur.
- Tableau de bord des procédures de rappel à l'ordre, avec un suivi qualitatif et quantitatif

### Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)

Ville et son CCAS  
CAF  
EPE 34  
MLJ3M  
Pôle Emploi  
Associations locales  
Familles  
Maison des Ados 34  
MIDELCA  
Procureur de la République  
La Banque postale (dans le cadre de l'accompagnement au permis de conduire)

### Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)

Ville  
CAF

### Pilote de l'action

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

## Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation des structures jeunesse
- Taux de projets montés et portés par les jeunes par rapport à l'ensemble des projets (aspect quantitatif)
- Utilité sociale des projets des jeunes (volet qualitatif)
- Statistiques Police Municipale et Gendarmerie

## Fiche action 3.2 : « Jumelage environnemental avec la Guyane »

### Contexte (Les constats et les raisons justifiant cette action)

"Six jeunes sur dix sont inquiets face au changement climatique", avançait un article en ligne publié par L'étudiant, le 25 janvier 2023. Et selon une étude du Crédoc retranscrite par vie-publique.fr, ce serait la préoccupation première de jeunes (32%), avant celle du chômage. Mais comment faire agir ces jeunes souvent happés par la société de consommation, peu impliquée dans les écogestes ?

Aussi, ces statistiques nationales sont à relativiser au regard de notre jeunesse locale qui se sait riche d'un territoire exceptionnel, à la faune et la flore précieuse. En effet, fruit d'un travail de sensibilisation et de pédagogie au quotidien dans le cadre scolaire mais aussi par les animateurs des temps extra et périscolaires, nos jeunes Villeneuvois ont à cœur de protéger leur écosystème.

Trente ans après le jumelage culturel avec la ville de Cimpeni en Roumanie, la nouvelle municipalité donne une dimension nouvelle à ce qui n'était auparavant que des échanges socio-culturels, dans un champ d'action pluridisciplinaire. Place à un partenariat innovant, qui repose principalement sur les structures d'accueil de la jeunesse de la Commune et celle de Régina, en Guyane. Régina est une commune littorale immense, au cœur de la forêt équatoriale, riche de trois réserves naturelles d'envergure, propices à une biodiversité exceptionnelle.

### Objectif(s) de l'action

La lettre de mission rédigée en date du 22 février 2022, qui impulsait le projet de jumelage environnemental indiquait que la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone était désireuse d'engager une démarche forte et originale : un jumelage uniquement consacré à l'environnement qui soit porté la jeunesse Villeneuvoise.

Ainsi, il repose sur une démarche pédagogique, ludique et stimulante de mise en lumière et valorisation des spécificités, des fragilités et des atouts par la réalisation d'un court-métrage par les jeunes.

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Ce jumelage environnemental se concrétisera par :

- La création d'un comité de pilotage (échéance : 2023)
- La rédaction d'un cahier des attendus (1<sup>er</sup> semestre 2024)
- La constitution d'une équipe de jeunes souhaitant s'impliquer dans le projet (1<sup>er</sup> semestre 2024)
- Structuration de la présentation, échanges et autres réunions en visioconférence et points d'étape (juin 2024 à juin 2025)
- Montage d'un film par les jeunes, accompagnés par le service jeunesse et celui de la culture (Juin à novembre 2025)

- Communication autour de l'événement / diffusion au grand public dans le théâtre de la Ville (Novembre 2025)
- Diffusion : décembre 2025
- Organisation d'un voyage à Régina, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.  
Une brève restitution filmée, résumant les échanges sur place et les bénéfices en termes de pratiques environnementales, sera projetée lors du dernier conseil municipal du mandat 2020-2026.

### Public visé

Les jeunes de 16 à 25 ans fréquentant l'espace jeunesse, au moment du voyage (2026), donc y compris ceux scolarisés au collège au moment du montage du projet (2023).

### Résultat(s) attendu(s)

Engagement fort des jeunes pour ce projet à haute valeur ajoutée  
Diffusion large de cette conception nouvelle des jumelages

### Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)

Service Municipal de la Jeunesse  
Service Municipal de l'Environnement  
Service Municipal de la culture  
Professionnels des métiers du film et du cinéma implantés sur le territoire (TSV...)

### Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)

Ville

### Pilote de l'action

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

### Indicateurs d'évaluation

Taux de participation des jeunes aux ateliers (suivis et évolution dans le temps)  
Nombre de présents à la diffusion des montages réalisés par les jeunes  
Nombre de partage des supports numériques produits sur les réseaux sociaux propres à la Ville ou qui lui sont rattachés

## Fiche action 3.3 : « Des actions solidaires portées par nos jeunes »

### Contexte

S'il est avancé, par de nombreux sociologues que les valeurs sociétales traditionnelles perdurent durant une à deux décennies, il est démontré que les jeunes sont perpétuellement en quête de sens. Si la société ne leur délivre plus « le sens » tel une évidence, elle laisse chacun d'entre eux le trouver. Si cette entreprise est parfois difficile, les jeunes sont dans cette quête menés sur le chemin de la solidarité. La solidarité est une posture qui perdure au fil des générations, des époques et des mœurs ; la solidarité reste une valeur morale et sociale permettant d'unir le destin des hommes à ceux de ses pairs.

Incontestablement, les jeunes générations restent, à leur façon, attachés à la solidarité. Il s'agit, pour eux, d'un moyen pour eux de « jouer collectif », un biais pour mettre sa pierre à l'édifice. Être solidaires, c'est une belle manière de vivre ensemble.

### Objectif(s) de l'action

- Pérenniser les actions de solidarité actuellement mises en œuvre par les animateurs du service jeunesse de la Ville
- Encourager les jeunes Villeneuvois à monter leur propre projet d'entraide et de solidarité, en les formant aux méthodes de travail dédiées
- S'impliquer dans la vie de sa commune et œuvrer pour le « vivre ensemble »

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Le service jeunesse de Villeneuve-lès-Maguelone entend reconduire les actions solidaires qu'elle mène, à savoir :

- La distribution de repas chauds au démunis, avec une association de Montpellier ;
- Des opérations de ramassage des déchets ;
- Des opérations intergénérationnelles avec les résidents de l'EHPAD ;
- Chantiers jeunes
- Brico-loisirs durant les vacances où les ados (10-14 ans) réalisent une production nécessaire à la Ville (matériel pour les élèves de la classe ULIS, création et/ou peinture de mobilier de cours de récréation...). En échange de ce travail, la ville offre à ces jeunes bénévoles des temps de loisirs.

Aussi, il est important que la population puisse identifier les actions solidaires portées par la jeunesse Villeneuvoise. Pour cela, les jeunes créeront un logo « Initiatives Jeunes Solidaires », qui accompagnera sur les différents supports papier et numériques, courant 2024.

### Public visé

Les jeunes fréquentant le club Ados et l'Espace Jeunesse

### Résultat(s) attendu(s)

- Pérenniser et faire monter en puissance les actions de solidarité engagées
- Visibilité des actions menées par les jeunes
- Décloisonner les jeunes et leur faire découvrir le monde par le prisme de l'autre

### Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)

Service Enfance-Jeunesse

Associations caritatives du territoire métropolitain

### Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)

Ville

### Pilote de l'action

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

### Indicateurs d'évaluation

- Taux d'adhésion des jeunes aux actions de solidarité mises en place
- Retours sur les résultats concrets obtenus

## Fiche action 3.4 : « Le voyage des lauréats, une récompense qui fédère »

### Contexte

Alors que la valeur travail disparaît de plus en plus du spectre des référentiels des jeunes, la Ville a souhaité porter une action forte de sens : récompenser ceux qui ont travaillé et qui méritent, par quelques jours de vacances, intégralement pris en charge par la collectivité territoriale.

Il s'agit de motiver les jeunes Villeneuvois et souligner leur travail, sans distinction de voie, de diplôme ou de mention.

### Objectif(s) de l'action

L'objectif du voyage des lauréats est triple :

- Connaître la population cible, à savoir les jeunes qui ont obtenu un diplôme de niveau III et IV (BEP, CAP, BAC...)
- Fédérer ce public sensible et à risque
- Suivre ces jeunes, voire les intégrer à certaines de nos actions
- Prévention des addictions

### Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

Le voyage des lauréats constitue pour le jeune une parenthèse festive, durant laquelle il quitte la cellule familiale.

D'une durée de 3 jours et 2 nuits, c'est, pour la Ville un rendez-vous fédérateur, durant lequel les animateurs peuvent créer des relations de confiance, du lien, voire faire des recommandations voire des propositions professionnelles. Ainsi, lors du précédent conventionnement CTG, des jeunes ont été « débauchés » par nos animateurs en postes : ils se sont vu passer le bafa et intégrer les effectifs d'agents municipaux.

### Public visé

Les jeunes ayant obtenu à la fin de l'année scolaire un diplôme de niveau III ou IV (BAC, BEP, CAP...)

### Résultat(s) attendu(s)

Déceler les éventuels jeunes ayant des problématiques (intégration, familiales, psychologiques...)

Fédérer la jeunesse et encourager un sentiment identitaire local fort

Eviter ainsi les violences intra-jeunes

Sensibiliser aux attendus sociaux, aux interdictions et autres délits

**Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone  
Service jeunesse

**Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)**

Ville

**Pilote de l'action**

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

**Indicateurs d'évaluation**

- Debrief par les accompagnateurs du voyage après celui-ci ;
- Retours des familles et des jeunes eux-mêmes

## Fiche action 3.5 : « Renforcement des actions envers les 3-14 ans »

### Contexte

Les 3- 14 ans représentent, sur la commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 environ 1300 individus. Aussi, les accueils de loisirs péri et extrascolaires sont très prisés des familles. Loin d'être conçus comme un simple mode de garde, la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone a à cœur de leur proposer des activités de qualité, porteuses de sens.

### Objectif(s) de l'action

Loin de scléroser les structures, l'objectif est de repenser l'ALSH actuel et l'ouvrir vers le club ados, pour proposer des actions nouvelles et faire le lien vers les enfants de 10-14 ans, scolarisés au collège, moment où le lien avec ce public s'étirole. Il s'agit donc de repenser les moyens de garder contact avec eux. A question de la transversalité des problématiques sera le fil rouge du programme opérationnel de la Ville.

En parallèle, le positionnement de la ville quant à l'importance du cadre proposé aux enfants sera renforcé. Aussi, le précédent conventionnement CTG avec la Caf insistait déjà, dans sa fiche action 3.2, sur l'énergie déployée par les services municipaux pour accompagner les enfants fréquentant ses centres de loisirs dans les domaines du développement durable (et notamment les volets écologiques et sociaux) et de la citoyenneté.

Aujourd'hui, la Ville est plus que jamais sensible aux préconisations émises dans le cadre de la prévention primaire (à destination des enfants, dès 12 ans), par le Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Ce dernier invite les institutions publiques à mener des actions de sensibilisation et d'éducation sur les nouvelles formes de délinquance et d'apporter leur soutien dans le domaine du civisme, domaine que les animateurs de la Ville portent déjà bien haut.

Au vu des conclusions des derniers rapports commandés par les associations de collectivités territoriales, il est fort à parier que la stratégie nationale pour 2025-2029 ira vers un abaissement de l'âge à partir duquel les questions de civisme ou encore de cyber délinquance seront abordés. La ville, dont les services vont déjà dans ce sens, iront, dans le cadre du présent conventionnement 2023-2027, encore plus loin ; et la animateurs bénéficieront de formations et protocoles d'accompagnement dédiés.

La question de la citoyenneté fait écho à celles de la différence et de l'acceptation et de l'inclusion, raison pour laquelle la Ville a mis, parmi ses priorités, le fait de travailler sur le handicap et l'inclusion.

## Descriptif de l'action et date de sa mise en œuvre

### - **Maintenir la qualité d'accueil dans le cadre du « Plan Mercredi »,**

Où les enfants vont à la rencontre de ceux qui font leur territoire. En effet, les « Plans mercredi » s'inscrivent dans une charte qualité, qui prône une cohérence entre le temps scolaire et l'accueil du mercredi. Au vu des retours très positifs dont elle a été destinataire de la part des familles, la Commune tient à maintenir ce dispositif et poursuivre en ce sens.

### - **Mener avec les jeunes des ALSH et du Club ados des actions toujours plus porteuses de sens.**

Aussi, les activités manuelles solidaires ou encore les actions citoyennes menées par le biais des brico-loisirs seront maintenues et intensifiées. Parmi les projets à venir, proposer des réalisations qui ont vocation à faciliter la vie des personnes porteuses de handicap, tel que la fabrication d'objets destinés aux élèves de la classe ULIS, devient une priorité des ateliers brico-loisirs.

### - **Des animateurs sensibilisés et/ou formés au handicap :**

La Ville a décidé d'œuvrer pour l'inclusion. Aussi, le handicap n'est pas une barrière pour un enfant souhaitant participer aux ALP (autour du temps de classe) et aux activités proposées dans le cadre de l'extrascolaire (mercredis et vacances). Aussi, pour le bien-être de l'enfant, la Ville a prévu de former tous ses animateurs au handicap auprès de l'association Halte-Pouce. Souhaitant aller encore plus loin dans cette démarche, un « agent référent handicap » sera nommé à compter de l'année scolaire 2023-2024, avec pour but le pilotage d'un pôle municipal dédié à l'inclusion.

### - **Nouvelle préfiguration des structures d'accueil des 3-14 ans.**

A compter de septembre 2023, l'ALSH va se subdiviser en deux structures : l'ALSH polyvalent et l'ALSH Sport & découvertes. Il s'agit de toucher deux publics distincts : les enfants souhaitant s'orienter vers des animations classiques, orientées vers la culture et les arts plastiques et ceux préférant les activités plus toniques.

La passerelle envisagée avec le Club Ados prend tout son sens dans le fait qu'il fonctionnera le mercredi après-midi, alors qu'à ce jour, rien n'est proposé aux élèves de collège sur ce créneau.

## Public visé

Les élèves de maternelle (3-6 ans), ceux scolarisés en élémentaire (6-10 ans) et les collégiens habitant la commune.

### Résultat(s) attendu(s)

- Animations de qualité en adéquation avec la tranche d'âge et le profil des enfants ;
- Valeurs éducatives qui servent de cadre et porteuses de sens ;
- Retours positifs des parents.

### Partenaire(s) et service(s) mobilisé(s)

Service Animation / Enfance Jeunesse de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone : ALSH,  
Club Ados  
Ecoles  
Familles  
Tissu associatif  
Service communication, pour adapter les plaquettes dédiées

### Financement(s) existant(s) et/ou attendu(s)

Ville  
Caf (via la « Ps ALSH »)

### Pilote de l'action

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

### Indicateurs d'évaluation

Changements constatés dans le comportement des élèves par les animateurs dans le cadre du périscolaire  
Evolution du nombre d'élèves exclus des services péri et extrascolaires  
Nombre de formations suivies par les animateurs  
Retours des enseignants et des familles

## Chargé de coopération et organisation du suivi de la **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Le travail de chargé de coopération va être couplé avec la fonction de Directeur de service, pour un suivi des projets de la convention territoriale globale :

Au regard des missions, et à la croisée des différentes interventions qui s'interpénètrent, les objectifs seront de :

- Veiller à la mise en œuvre, à la cohérence et à la complémentarité des actions de la politique Enfance/Jeunesse/Education au regard du PEdT.
- Assurer un suivi quotidien des structures municipales (administrative, technique, organisation pédagogique) et une veille quant à l'organisation pédagogique globale.
- Effectuer le suivi administratif de la direction (courrier, convention, budget, saisies informatiques, suivi des procédures, déclaration, bilan ...)
- Mener un travail collaboratif avec les partenaires institutionnels, éducatifs (CAF, DDSC, PMI, école, HEPAD, Crèche, RAM, association et prestataires ...etc.)
- Apporter des décisions techniques aux élus pour les aider à la prise de décision.
- Aide à l'élaboration du nouveau règlement, nouvelle organisation périscolaire, nouvelle tarification.
- Renforcer les liens entre les structures de loisirs, mutualiser les savoirs faire et piloter des groupes de travail
- Mettre en œuvre et suivre la réforme des rythmes scolaire et son retour à la semaine des 4 jours.
- Accompagner la démarche de formation des personnels (individuelle ou collective) et encourager leur professionnalisation.
- Veiller à la circulation de l'information montante et descendante et organiser les liens fonctionnels avec les autres services municipaux.
- Favoriser la communication avec les familles et rendre lisible la politique de la ville (rencontres, mail, portail, site internet).

**Le référent :**

**Nom :** Laurent BUORD

**Fonction :** Directeur Général Adjoint Enfance Jeunesse et Education

**☎ :** 06 86 55 18 06

**Courriel :** laurent.buord@villeneuvelesmaguelone.fr

## ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE</b>	
	Multi-accueil collectif et familial « A Petits Pas » 1 rue de l'Orée du Littoral 34 750 Villeneuve-lès-Maguelone
<b>LAEP</b>	
	Lieu d'accueil enfant-parent Maison de la solidarité, 101, bd des Écoles 34 750 Villeneuve-lès-Maguelone
<b>RPE</b>	
	Relais petite enfance Villeneuve-lès-Maguelone 1 rue de l'Orée du Littoral 34 750 Villeneuve-lès-Maguelone
<b>ALSH</b>	
	Accueil de loisirs « Pierre Verdier » Rue de la Figuière 34 750 Villeneuve-lès-Maguelone
	ALSH - Section Pré-Ados Lieu-dit Le Triolveire, Route de Palavas 34750 Villeneuve-lès-Maguelone
	Espace Jeunesse 4 avenue de Mireval 34750 Villeneuve-lès-Maguelone

**ANNEXE 3 – DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

2023DAD108  
COMMUNE  
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 A 18H00

Nombre de membres en exercice : 33  
Présents : 27  
Procurations : 6  
Absents : 0  
Date de convocation et affichage :  
15/09/2023

**OBJET :**  
**RENOUVELLEMENT DE LA**  
**CONVENTION TERRITORIALE**  
**GLOBALE (C.T.G)**  
**ANNEES 2023-2027**

L'an deux Mille vingt-trois, le Lundi 25 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Sophie Desmarests du Centre Culturel Bérenger de Frédoï, sous la présidence de Véronique NEGRET, Maire.

**PRESENTS** : Mme Véronique NEGRET, M. Thierry TANGUY, Mme Corinne POUJOL, M. Jérémy BOULADOU, Mme Nadège ENSELLEM, M. Nicolas SICA-DELMAS, Mme Marie ZECH, M. Abdelhak HARRAGA, Mme Sonia RICHOU, Mme Marie-ROSE NAVIO, M. Serge DESSEIGNE, M. Christophe DEROUCH, M. Thierry BEC, Mme Marielle GROLIER, Mme Maire-Anne BEAUMONT, Mme Cécile GUERIN, Mme Maria-Alice PELÉ, Mme Sophie BOQUET, M. Olivier GACHES, M. Léo BEC, M. Jean-Michel FLORES, Mme Annie CREGUT, Mme Pascale RIVALIERE, M. Olivier NOGUES, M. Jérémy ALIAGA, M. Steve VALLIER, M. Philippe HUGUET.

**ABSENT(S) PROC** : M. Dylan COUDERC (procuration à M. Thierry BEC), Mme Laëtitia MEDDAS (procuration à Mme Maire-Anne BEAUMONT), M. M'Hamed MEDDAS (procuration à Mme Nadège ENSELLEM), M. Arnaud FLEURY (procuration à M. Serge DESSEIGNE), M. Noël SEGURA (procuration à M. Olivier NOGUES), Mme Virginie MARTOS-FERRARA (procuration à M. Jérémy ALIAGA).

**ABSENT(S) :**  
**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Léo BEC

La Convention Globale Territoriale (C.T.G) est une convention de partenariat pour une durée de 5 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités territoriales, qui a pour vocation de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées à l'égard des habitants d'un même territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la commune. Cette signature conditionne l'accompagnement technique et financier de la CAF dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'inclusion et du vivre ensemble.

**La C.T.G couvrant la période 2019-2022 s'étant achevée, il est nécessaire de la renouveler pour 2023-2027.**

La rédaction d'une Convention Territoriale Globale permet de formuler le projet stratégique global du territoire, en insistant sur les champs d'interventions prioritaires, les publics cibles, l'offre de service et les modalités de mise en œuvre d'un programme et la temporalité dans la déclinaison des actions.

Les enjeux de la C.T.G sont d'accroître l'efficacité, la visibilité et la lisibilité des politiques d'action sociale sur un territoire défini, en définissant des axes d'intervention à privilégier au regard de l'écart entre l'offre de services et les besoins identifiés au niveau local. Cela permet également de développer et d'optimiser l'offre de service public pour une plus grande qualité et adéquation de celui-ci.

La C.T.G s'inscrit dans une logique partenariale. En effet, elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec tous les acteurs et interlocuteurs du territoire. Cela permet de dégager les besoins de la Commune, d'avancer des priorités et de convenir des moyens les plus adaptés à ces fins.

Fin 2022, le bilan de la C.T.G 2019-2022 faisait état de 3 vecteurs structurants pour le territoire, à savoir :

- Un maillage novateur du territoire avec une restructuration d'un lien social repensé et modernisé ;
- Une consolidation des actions autour de la parentalité, la petite enfance, l'enfance et le handicap ;
- Un souffle nouveau pour la jeunesse.

Dans ces perspectives, il est proposé de :

- Solliciter auprès de la CAF le renouvellement de la C.T.G pour une durée de 5 ans ;
- Maintenir les services existants pendant la durée de ladite convention.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 034-213403371-20230925-2023DAD108-DE

SLOW

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (C.T.G) pour les années 2023-2027 jointe en annexe.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

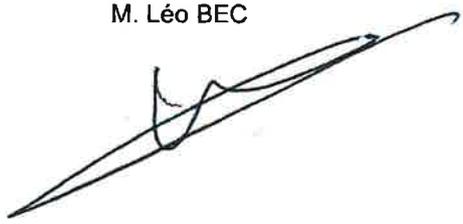
**CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, LE 25 SEPTEMBRE 2023

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Léo BEC



Madame le Maire,  
Véronique NEGRET

